

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

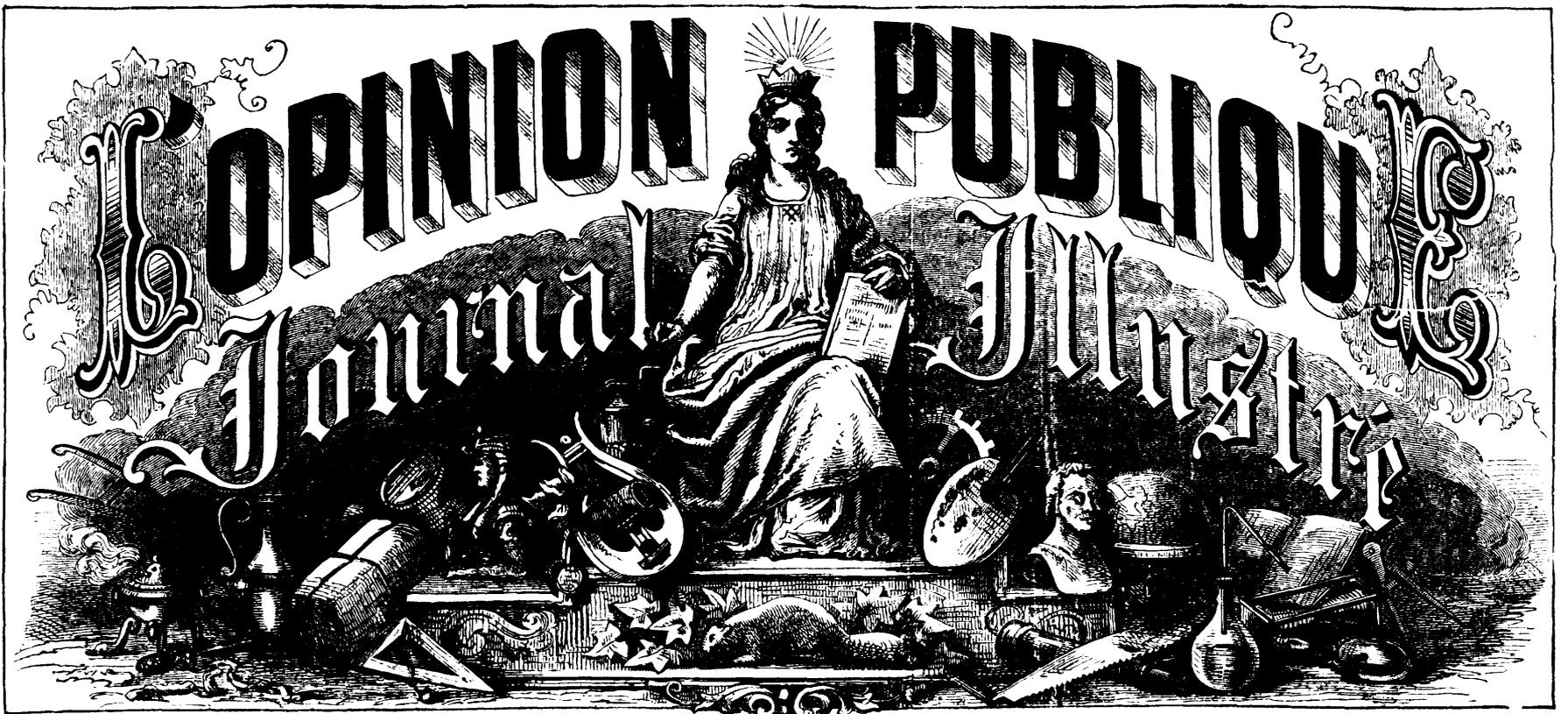
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. V.—No. 47.

MONTREAL, JEUDI, 19 NOVEMBRE 1874

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00
PRIX DU NUMERO, 7 CENTIMS.

L'ESPRIT DE DESUNION

Ceux qui croient que l'union des partis politiques de notre province, dans une idée de défense commune à Ottawa, est une impossibilité, une chimère, tirent de nos dernières disputes un argument dont nous ne pouvons nier la plausibilité. Nous voulons parler des discussions sur l'amnistie, ravivées par le procès de Lépine.

Sur le fond même de la question, le sentiment public est unanime dans la province de Québec : nous réclamons tous l'amnistie pour nos compatriotes du Manitoba. Mais que de divergences, que de récriminations sur les détails !

Jugeons un peu froidement ce qui vient de se passer. Voici M. Chapleau qui, sur les instances des amis des Métis, consent à défendre gratuitement Lépine et ses compagnons, fait le voyage à ses frais, et sacrifie pour cela les mille ou douze cents piastres que devaient lui rapporter les assises criminelles à Montréal, lui, pauvre, n'ayant que sa profession pour vivre. M. Chapleau, par son immense talent et par son ardeur dans les luttes politiques, a accumulé bien des animosités sur sa tête ; mais, enfin, il faisait là un sacrifice personnel, c'est indéniable, et il se mettait au service d'une cause pour laquelle nous professons tous les mêmes sympathies : il semble donc que, pour ce fait particulier au moins, il avait droit de compter sur la bienveillance de ses adversaires comme de ses partisans. Car si les sentiments de justice doivent conserver leur empire sur les esprits et les cœurs en dépit de l'organisation systématique des partis, c'est dans les choses où les partis ne diffèrent pas d'opinions que cet empire doit surtout se faire sentir. Mais qu'est-il arrivé ?

D'abord, on a dit que M. Chapleau n'allait au Manitoba que pour refaire sa popularité compromise. Le reproche est difficile à apprécier pour qui ne possède pas le secret de sonder les reins et les consciences.

Puis, lorsque Lépine a été condamné, on s'est empressé de dire qu'il avait été mal défendu, à preuve que Naud et Lagimodière, qui n'ont pas eu tant d'éloquence à leur service, ont eu cependant un sort moins funeste, — et que M. Chapleau avait laissé condamner Lépine afin d'embarrasser le cabinet d'Ottawa, ce qui appert par le soin qu'il a pris de ne pas prouver l'existence *de facto* du gouvernement de Riel.

Nous faisons cette récapitulation, non pour le simple plaisir de signaler tant d'inexactitudes et de constater que M. Chapleau a défendu et sauvé Naud et Lagimodière après avoir défendu Lépine, qu'il a eu bien soin de prouver l'existence *de facto* du gouvernement provisoire, que sa réputation d'avocat criminaliste est si bien établie qu'un accusé défendu par lui peut toujours se dire : Si je ne suis pas acquitté, c'est que je ne pouvais l'être ; — nous rapportons ces faits simplement pour montrer les injustices d'un esprit de parti mal entendu et pour faire voir combien nous sommes éloignés des sentiments généreux et patriotiques sans lesquels l'union entre nous est impossible.

Jamais question n'a obtenu une égale unanimité des esprits et, par un contraste désolant, créé autant de division entre les personnes. L'exemple que nous venons de citer n'est peut-être pas le plus frappant. Que dire de cette étrange ambition de mettre Sir George Cartier *au pilori* par le moyen de cette affaire de l'amnistie ? Était-

ce bien le moment de récriminer et de prodiguer les attaques passionnées et évidemment injustes contre la mémoire de ce grand homme ? Voulait-on à tout prix repousser le concours des conservateurs par cet acharnement contre l'homme qu'ils vénéraient ?

Et, d'un autre côté, comment les conservateurs ont-ils répondu à ces attaques ? En accusant les membres bas-canadiens du ministère de ne vouloir pas accorder l'amnistie. C'était répondre à une injustice par une autre injustice, car nos représentants dans le cabinet fédéral sont tellement intéressés à obtenir l'amnistie que nous ne pouvons leur supposer de mauvais vouloir, quand même, ce qui reste à prouver, ils ne partageraient pas l'opinion de leurs compatriotes sur ce sujet. Ils veulent, mais il ne peuvent pas. Là où Sir George a dû temporiser, il n'est pas étrange qu'ils prennent tant de temps. La province d'Ontario domine aujourd'hui, et, il faut bien le dire, c'est d'elle, et cela, à l'heure qu'elle jugera convenable (après les élections locales de l'Ontario, sans doute), que nous obtiendrons l'amnistie. Lorsque ses représentants trouveront qu'ils en ont assez fait pour satisfaire le fanatisme des orangistes, ils se tourneront vers nous et, par mesure de simple bon sens, n'ayant plus de raisons de faire le contraire, il nous donneront ce que nous demandons. Il faut prendre les choses telles qu'elles sont : les ministres bas-canadiens sont impuissants à faire plus.

Ainsi, de part et d'autre, on semble avoir pris à tâche de faire de l'amnistie, question si favorable à notre union, un sujet nouveau de discorde ; on paraît s'être appliqué à gâter une si belle occasion de s'unir. On dit que le pélican déchire lui-même ses chairs pour en nourrir ses petits : hélas ! la nationalité canadienne-française s'ouvre les entrailles de ses propres mains, son sang coule, mais ne féconde pas les générations naissantes, qui ne trouvent dans nos luttes intestines qu'un exemple décourageant et démoralisateur.

Le spectacle que nous offrons en ce moment afflige tous les bons citoyens qui savent s'élever au-dessus des intérêts de parti pour ne considérer que l'intérêt plus élevé de la nationalité. Que l'on soit conservateur ou libéral, on ne peut, si l'on veut être sincère, s'empêcher de gémir sur la position actuelle de notre province, position créée par nos divisions et qu'il serait si facile d'améliorer par notre union. On dirait que nous sommes tous pris de vertige et que nous nous acharnons, comme poussés par la fatalité, à faire naître les sujets de division entre nous, à grossir ceux qui existent, à saisir les occasions de disputes en exagérant leur importance : le gouffre nous fascine. Une vue d'ensemble de la politique canadienne en ce moment, est le spectacle le plus triste et le plus affligeant.

Où est l'homme qui nous ramènera dans les sentiers de la politique traditionnelle d'union ?

Voilà la vraie question. Où est l'homme ?

S'il y avait eu *quelqu'un*, un politique sérieux à la tête de chaque parti, les discussions au sujet de l'amnistie que nous venons de signaler n'auraient jamais eu lieu. Les deux chefs se seraient compris sans se voir, par le seul instinct des esprits larges, et ils auraient imposé silence aux brouillons qui ne savent pas voir au-delà d'une dispute, qui croient le pays perdu s'ils se taisent quand ils ont une injure à dire. Une bonne discipline, une direc-

tion éclairée, voilà ce qui manque aux deux partis. Chacun va à sa guise, chacun fait de sa querelle personnelle une grande affaire, chacun attaque, frappe, ferraille, travaille à part. Aucun plan préconçu, aucune stratégie préparée de longue main ; tout au hasard, tout au jour le jour. On se bat, c'est toute la politique : quant aux conséquences de la bataille, personne n'en sait rien, personne ne les a calculées. Il n'y a pas un homme qui s'impose à tous et imprime à la politique un mouvement uniforme ; tous dirigent, il n'y a pas de direction.

Où sont les vrais chefs ?

OSCAR DUNN.

RAPATRIEMENT

Le *Courrier du Canada*, dont les attaches officielles sont connues, expose en ces termes le projet du cabinet Boucherville pour encourager le rapatriement de nos compatriotes des Etats-Unis :

« Le 24 juin dernier va produire ses fruits. Le gouvernement s'occupe d'agglomérer les colons, de leur accorder les moyens de fonder des paroisses ou des centres qui réunissent toutes les conditions de stabilité et de progrès. Bientôt une visite des endroits propices sera faite. Elle sera dirigée par le futur armateur et par les officiers du gouvernement dont l'intelligence et le dévouement sont à toute épreuve.

« Très-bien ! nous avons foi, pour notre part, dans les efforts réunis de plusieurs colons, qui, sous l'égide et la protection des pouvoirs religieux et civils, unissent leurs efforts pour fonder un établissement. C'est ainsi que l'on créera de nouveaux districts.

« Quand les bases auront été jetées, restera la question des revenus publics. Elle est toute réglée, si l'on adopte l'octroi des lots alternatifs.

« Par exemple : le gouvernement va dépenser \$1,000 pour fonder une paroisse. Les lots donnés valaient avant leur octroi \$1,000. 100 familles s'y établissent. Le gouvernement conserve un lot entre chaque lot donné. Les lots qu'il aura ainsi conservés, cinq ans après l'octroi des autres lots et des \$1,000, seront vendus par le gouvernement à de nouveaux colons et lui rapporteront, s'il le désire, de dix à vingt mille piastres. Car ces nouveaux colons paieront avec plaisir des prix élevés pour se procurer une bonne terre neuve dans une paroisse toute organisée et d'accès facile par de bonnes voies de communication.

« Tout cela est élémentaire. La seule difficulté est de trouver un choix de bonnes familles pour commencer l'établissement. Le 24 juin a résolu la question, et le gouvernement est décidé à en faire profiter le pays. »

LES CANADIENS DE L'OUEST

JEAN-MARIE DUCHARME

La jolie petite ville de Lachine qui forme comme un long cordeau sur la rive nord du St. Laurent, à quelques milles de Montréal, n'avait pas à la fin du dernier siècle l'importance qu'elle a prise depuis quelques années. Elle n'était alors ni le foyer d'un mouvement d'affaires considérable, ni le siège de plusieurs maisons d'éducation, ni le lieu de retraite favori d'un grand nombre de familles au temps de la belle saison. Une modeste chapelle, quelques rares habitations, au milieu desquelles se dessinait la magnifique résidence du gouverneur de la compagnie d'Hudson, — roi absolu, à cette époque, d'un vaste domaine et de milliers de sujets, — tenaient lieu de la belle église, du superbe couvent, des grands établissements industriels, et des jolies résidences coquettement échelonnées sur les bords du fleuve, qui lui donnent aujourd'hui un si agréable aspect.

La plupart des habitants du lieu, en ces temps primitifs.

LE GOUVERNEMENT DE RIEL

étaient de ces hardis voyageurs, qui, à périodes fixes, quittaient Lachine dans des canots chargés de marchandises anglaises pour aller les échanger, pour le compte de la compagnie de la Baie d'Hudson ou de celle du Nord-Ouest, avec les riches produits de chasse des pays d'en haut. Un petit nombre cependant allaient faire la traite dans l'Ouest pour leur propre compte, les uns se fixant définitivement dans le désert, les autres, après avoir échappé à mille dangers durant de longues années de courses aventureuses, revenant passer le soir de leur vie au lieu même où s'était écoulée leur jeunesse.

De tous les intrépides voyageurs ou traiteurs qu'a produits Lachine, il en est peu qui soient plus dignes de mention que les Ducharme, dont les exploits sont restés, à juste titre, légendaires. Le premier comme le plus remarquable, Jean-Marie Ducharme, — sur la vie duquel nous ne possédons malheureusement que des renseignements incomplets, — demeurait à Lachine lorsque les Américains envahirent le Canada en 1775-76. On fit auprès de lui des instances très-vives pour l'engager à s'enrôler dans les milices Canadiennes qui se formaient dans le but de repousser les envahisseurs, mais à l'exemple d'un grand nombre de Canadiens, il préféra d'abord observer une stricte neutralité.

Les Américains, pour mieux gagner la confiance des Canadiens, avaient ordre de les traiter avec tous les égards possibles, et de ne se permettre aucune déprédation sur leurs propriétés, sous peine des châtimens les plus sévères. Il se conformaient à la lettre à leurs ordres, et quoique le hâvre-sac du soldat américain fut souvent vide, racontait Ducharme, il ne demandait même du lait sûr que dans les termes les plus respectueux et n'aurait jamais osé s'introduire furtivement dans une basse cour pour y faire main-basse sur le plus maigre poulet.

La belle conduite des troupes américaines, si rare en temps de guerre, excita au plus haut point l'admiration de Ducharme, et le raffermir dans l'idée de ne pas prendre les armes contre des soldats aussi braves que fidèles à la consigne. Mais les autorités Canadiennes ne partageant pas ses sympathies, l'obligèrent d'endosser l'habit militaire, et une fois au feu, il en prit bravement son parti. L'envahisseur fut repoussé; mais Ducharme ayant été convaincu, à la fin de la campagne, d'avoir vendu des vivres aux troupes américaines, fut condamné à un an de prison; ce qui jeta dans son cœur un ferment de haine contre les Anglais que les années ne purent éteindre.

Son emprisonnement terminé, Ducharme s'occupa activement de la traite des pelleteries, pour laquelle il avait toujours eu un attrait très-prononcé. Au lieu de se mettre au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui avait alors le monopole presque absolu de la traite des pelleteries dans l'Ouest, il acheta à Montréal une quantité considérable de marchandises, qu'il alla ensuite échanger à Mackinaw et dans les autres principaux comptoirs de la traite. Chaque année vit s'agrandir le cercle de ses opérations, et en peu de temps, il se trouva en rapports avec les tribus sauvages dispersées depuis les bords du lac Supérieur jusqu'aux Chutes St. Antoine, dans le Minnesota, ou dans la vaste région des Illinois. Ses manières engageantes, sa valeur éprouvée, son habileté dans la traite, l'étendue de son commerce, lui gagnèrent l'affection et le respect des peuplades primitives au milieu desquelles il alla trafiquer, et lui acquirent en même temps sur elles une influence considérable, dont le trait suivant peut nous donner une idée.

A cette époque, toute la Louisiane, comme toute la région baignée par le Missouri, était sous la dépendance de l'Espagne, et les traiteurs étrangers n'étaient admis à y faire la traite que sur la présentation d'un permis qu'il n'était pas toujours facile d'obtenir. Ducharme savait bien avec quel œil jaloux les autorités espagnoles à St. Louis surveillaient leur domaine, mais il crut qu'à force de vigilance, il pourrait aller y trafiquer sans éveiller leur attention. Dans l'espérance de réaliser des profits considérables dans cette course aventureuse, il se munit d'une grande quantité d'articles pour la traite, engagea un certain nombre d'hommes pour l'accompagner, et descendit le Missouri avec plusieurs canots pesamment chargés. Mais contre l'attente de Ducharme, les autorités de St. Louis, ayant eu vent de son entreprise, dépêchèrent à sa rencontre une bande de soldats armés avec ordre de s'emparer de tous les hommes de l'expédition et de toutes les marchandises qui les accompagnaient. Les soldats surprirent l'expédition, un soir qu'elle bivoquait sur les bords du Missouri, et que rien ne pouvait lui faire prévoir leur attaque. A leur vue, tous les compagnons de Ducharme prirent la fuite, à l'exception d'un jeune canadien et d'un sauvage Pawnee, qui firent feu sur les assaillants. Mais sentant qu'il était impossible de leur résister, Ducharme prit la clé des champs à son tour avec les deux seuls compagnons qui ne l'avaient pas abandonné, laissant entre les mains des soldats espagnols une cargaison d'une valeur de quatre à cinq mille piastres.

(A continuer)

JOSEPH TASSÉ.

Le procès Lépine a mis au jour un fait généralement peu connu parmi nous: la reconnaissance du gouvernement de Riel par la population anglaise du Manitoba après l'exécution de Scott. Nous croyons devoir reproduire ici la partie du témoignage de Mgr. Taché qui a rapport à ce fait:

Q.—Vous dites Monseigneur, que vous avez eu des entrevues avec le gouverneur McTavish?

R.—Oui, et il reconnut l'existence du gouvernement provisoire, vu que la proclamation du Lt.-Gouverneur McDougall qu'il avait d'abord cru légale, l'avait forcé de renoncer à son autorité. Et comme il n'existait pas d'autre gouvernement que le Provisoire lors de l'organisation de celui-ci, M. McTavish conseilla de le consolider pour maintenir l'ordre.

Q.—Quelles sont les raisons, Monseigneur, qui avaient pu motiver ces conseils de M. McTavish?

R.—L'état des affaires du pays. Sa santé, bien qu'affaiblie, n'affectait point son moral et il serait à souhaiter que ceux qui gouvernent la chose publique eussent la tête aussi solide que M. McTavish à cette époque.

A la suite des explications que je donnai à mon arrivée, le pays sembla assumer un nouvel aspect; et au départ des délégués, tous les prisonniers étant élargis, la paix sembla renaitre dans le pays.

M. McTavish m'a parlé alors d'une proposition qui lui était faite par le Gouvernement Provisoire: il s'agissait d'un emprunt d'argent et d'autres effets appartenant à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Et le 18 mars 1870, il m'adressa la lettre suivante:

(Fort-Garry, 18 Mars
1870.)

MONSIEUR,

Je n'ai pas encore vu le Président Riel, et je désire savoir s'il se tient à distance jusqu'à ce que je lui écrive, ou s'il attend qu'il ait le loisir nécessaire pour m'écrire. Dois-je lui écrire et lui demander de venir me voir, vu que j'ai depuis longtemps pris une décision sur le sujet dont j'ai conféré avec lui, lors de notre dernière entrevue? Je sais que je l'ai offensé en lui demandant de "venir me voir", et je ne désire pas le blesser. En même temps, aucun sentiment de vanité déplacée ne saurait m'empêcher de lui en faire la demande maintenant. L'expression d'un simple désir de me mettre en communication avec lui ou non suffira. Mais je préférerais consentir à l'emprunt personnellement, ainsi qu'on l'a pensé d'abord, et j'aimerais en même temps lui parler de ses communications avec le fort Ellice et autres postes. Je crains qu'il ne soit difficile de comprendre ce griffonnage.

Espérant que vous m'excuserez de vous avoir dérangé aujourd'hui et tant d'autres fois, je vous prie de me croire avec des sincères sentiments de reconnaissance.

Votre très-dévoué,
(Signé),

WM. MCTAVISH.

Le Très-Révérend Evêque

de St. Boniface.

M. McTavish savait que j'étais le commissaire du gouvernement canadien, et ni la crainte, ni la maladie ne l'influençaient quand il me fit part de ses relations d'affaires avec le gouvernement provisoire; il m'écrivit de son plein gré, et sans être forcé ou intimidé, la lettre en question. Bien au contraire, M. McTavish m'exprima souvent sa satisfaction d'avoir pu en arriver à un aussi bon arrangement.

Q.—Quel était cet arrangement?

R.—C'était un arrangement conclu entre Riel, le président du gouvernement, et M. McTavish, au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

(La demande de production de ce document provoque une longue discussion et la Cour finit par céder, mais de fort mauvaise grâce, aux instances de la Défense.)

Voici cet important document, que l'on lira sans doute avec un vif intérêt:

A Wm. McTavish, Ec., Gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le Nord-Ouest.

Monsieur,

En vue de vos pourparlers au sujet des affaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans ce pays, j'ai l'honneur de pouvoir vous assurer que mon grand désir est de vous ouvrir au plutôt dans l'intérêt de tous un libre cours au commerce.

Le peuple en se ralliant au gouvernement provisoire dans l'unanimité de ses sentiments, nous prescrit à tous les deux notre conduite.

Le gouvernement provisoire établi sur la justice et la raison remplira son œuvre.

La Compagnie de la Baie d'Hudson dans ses intérêts commerciaux peut être épargnée, mais cela vous regarde et ne dépend que d'elle-même; j'ai eu l'honneur de vous dire que des arrangements étaient possibles, et ils le sont aux conditions suivantes:

10. Que la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le Nord-Ouest reconnaisse le gouvernement provisoire.

20. Que vous souscriviez au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson à un emprunt du gouvernement provisoire pour la somme de £3,000 sterling.

30. Que sur la demande du gouvernement provisoire, dans le cas où les arrangements avec le Canada seraient entravés, vous garantisiez un supplément de £2,000 sterling à la somme susmentionnée.

40. Qu'il soit octroyé par la Compagnie de la Baie d'Hudson à l'administration militaire du gouvernement provisoire, pour la valeur de £4,000 en provisions de bouche et en marchandises au prix courant.

50. Que la Compagnie de la Baie d'Hudson remette immédiatement ses bills en circulation.

60. Que la Compagnie de la Baie d'Hudson se désiste d'une quantité spécifiée de marchandises que le gouvernement provisoire se réserverait en cas d'arrangements.

En acceptant ces conditions, la Compagnie verra s'ouvrir ses magasins sous la protection du gouvernement provisoire; le Fort Garry sera aussi ouvert tout en restant le siège du gouvernement, sous une faible garde de 50 hommes. Les bâtisses que le gouvernement occupe aujourd'hui sont les seules dont il se réserve l'usage.

Voilà, monsieur, les choses que la situation nous impose. Je ne reculerai pas devant mon devoir. Vous possédez le sentiment du vôtre, j'ai la confiance que votre décision sera favorable.

Permettez-moi de vous exprimer ici les sentiments de sympathie que m'inspire le mauvais état de votre santé et mes vœux sincères pour son prompt rétablissement.

J'ai l'honneur d'être,
Votre très-humble serviteur,

(Signé) LOUIS RIEL,
Président.

In the name of the Hudson's Bay Company in this country, I accept and agree to fulfill all the above conditions and propositions. Witness my hand, this fifty day of April, one thousand eight hundred and seventy, at Red River settlement.

(Signed,) WM. MCTAVISH.
Signed in our presence) THOS. BUNN,
the day and year) Sec. of State.
above mentioned.) W. B. O'DONOHUE.

(TRANSLATION)

"Au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans ce pays, j'accepte toutes ces conditions et propositions et je m'engage à les remplir."

CHANT DE LA JEUNE INDIENNE

(Traduit du Recueil du Colonel G. W. Patten)

"Le soleil a fini sa brillante carrière,
La lune luit sur le vallon:
Je m'en vais retrouver le "Chasseur-de-Panthère"
Au-delà de cet horizon."

Ainsi chantait, un soir, assise sous un chêne,
Une Indienne au tint de feu,
Et pendant que sa voix charma la nuit seraine,
Sa main tressait un collier bleu.

"Oui, j'irai vers les lieux où le soleil se lève,
Où la pâquerette a fleuri:
Pour aiguiser la flèche et le tranchant du glaive
Du grand chasseur qui m'a souri."

"Je l'aurai pour époux, ce chasseur plein d'audace,
Je pourrai le suivre en tout lieu:
Il le jura, lorsque sa lèvre, à cette place,
Vint effleurer mon collier bleu!"

"Il jura par l'Esprit dont le souffle promène
Là-haut ces grands nuages blancs:
Par son amour pour moi, par sa profonde haine
Pour qui trahirait ses serments."

Ainsi chantait, un soir, assise sous un chêne,
Une Indienne au tint de feu:
Et pendant que sa voix charma la nuit seraine,
Sa main froissait le collier bleu.

"La lune a terminé sa brillante carrière,
Le loup hurle dans le vallon:
Je n'irai pas trouver le "Chasseur-de-Panthère"
Au-delà de cet horizon."

"J'abandonne ma barque au courant qui la guide:
A tout espoir je dis adieu;
Et dans ces flots changeants comme son cœur perfide,
Je jeterai mon collier bleu."

NAP. LEGENDRE.

CHRONIQUE DE QUEBEC

Un soir de la semaine dernière, dans un moment de loisir, je passais en revue les rayons mal remplis de ma bibliothèque. L'un après l'autre, je prenais chaque volume, pour le replacer ensuite avec symétrie, afin qu'il ne choquât plus le regard. Je ne manquais pas en passant de leur donner à chacun, comme à de vieux compagnons, une pensée mêlée d'agréables souvenirs.

J'étais heureux de les revoir, à la façon de l'homme qui rencontre tout à coup celui dont l'absence lui avait dérobé l'affection.

Mais voilà qu'en procédant à cette revue, où le bon ordre commandait en personne, je vis soudain glisser, de deux feuillets mal joints, une de mes anciennes chroniques, écrite il y a déjà plus de deux ans.

Rien de plus pressé que de la relire, et de savourer derechef tout le plaisir qu'elle m'avait valu.

Je vous revis alors, bienveillant lecteur, à la lumière de l'âtre et du souvenir, au milieu de votre famille, nonchalamment étendu dans un fauteuil moelleux, entouré, comme d'une auréole, de tout ce qui fait la vie belle et pure: de votre blonde et joyeuse épouse, veillant avec grâce aux mille soins du ménage, de gais enfants, plus blonds encore, se roulant à vos pieds.

Vous lisiez un article de *L'Opinion Publique*.

Et je me demandai, naturellement, si mes écrits, — pauvres oiseaux trop vite envolés, peut-être? — avaient encore une place dans votre souvenir.

La bienveillance, que vous m'avez toujours prodiguée, ne plaïda pas une heure pour me convaincre que vous étiez resté fidèle à ses lois.

Et voilà pourquoi je vous arrive aujourd'hui, sans crier gare, avec le givre et les frimas, en vrai fils de Nemrod, la gibecière toute grouillante de nouvelles fraîches, et la main pleine d'amitié dont je vous fais hommage.

Québec, en ce moment, semble se reposer des grandes choses qui, cet été, ont rempli ses jours d'émotions.

En effet, si vous avez eu à Montréal, au mois de juin dernier, une saint Jean-Baptiste grandiose, colossale, dont on parle encore; si vous avez défilé, en colonnes nombreuses, sous des arcs magnifiques, à la clarté d'un ciel serain, retentissant des fanfares nationales; si vous avez entendu Chauveau à la tribune, l'arbre essayant d'égayer cette douleur que l'on ne console pas, Chapleau dont le souffle oratoire enchante les multitudes, etc.: si vous avez vu et entendu toutes ces choses, nous avons eu, nous aussi, notre tour.

A peine la *Magicienne*, élégante frégate française, avait-elle laissé notre fleuve, encore toute étonnée d'avoir contempné sur ses rives le drapeau tricolore, que nous nous préparions à fêter le deuxième centenaire de l'érection du siège épiscopal de Québec.

Le spectacle eut quelque chose de la vision.

Ce fut féérique dans la plus belle acception du mot.

Il y avait dans la ville une foule immense, venue de toutes les directions.

Chacun tenait à offrir le tribut de sa présence à ce rendez-vous des esprits et des âmes au pied du Créateur, unanimement confondus dans des sentiments de reconnaissance et d'amour.

On sentait, sous des magnificences princières, battre le cœur d'un peuple qui a puisé aux sources fécondes du christianisme cette énergie et cette persévérance dans la vertu qui le distinguent parmi tous les autres.

Plusieurs évêques des Etats-Unis, dont les prédécesseurs relevaient naguère du siège de Québec, avaient bien voulu ajouter l'éclat de leur présence à ces agapes spirituelles.

Ils étaient là, espérons-le, comme le gage du retour de ce grand pays à la foi de St. Paul, tombant de cheval, à Damas.

En somme, s'il y a eu lutte, dans ces fêtes, entre la ville de Montréal et celle de Québec, on peut dire que la lutte a été belle, cordiale, vraie lutte de sœurs, où l'amour du pays et de la religion brillaient au premier rang.

Je disais donc que Québec semblait se reposer de ces pures et vivifiantes émotions, qui portent à son cœur de métropole un juste sentiment d'orgueil et mille aspirations vers le bien. Tout y est paisible et silencieux.

Le commerce seul, relève la tête et remplit l'air de sa clameur.

A toute heure du jour l'on voit passer dans nos rues de longues files de voitures, lourdement chargées de provisions. Ce sont les signes précurseurs de l'hiver qui s'avance, emboitant le pas derrière l'automne.

Mais c'est à la basse-ville, surtout, qu'il faut descendre.

Il y a là un va-et-vient général.

La foule y règne en maîtresse; vous êtes sa créature.

Aussi, dès l'instant où vous tombez dans ses filets, impossible de saluer vos connaissances.

Vous n'avez pas trop d'opérer une trouée dans cette masse vivante, osseuse, dont les angles se manifestent parfois trop éloquentement à vos membres moulus et endoloris.

L'un vous broie le pied; l'autre macule votre pardessus; la boue, qui rejailit, pose des virgules sur votre faux col blanc comme la neige, pendant que celui-là travaille, comme s'il était payé, à souiller vos bottes, luisantes ce matin comme un miroir, et maintenant si sales, si croûtées qu'elles vous feraient rougir, si l'on pouvait rougir quand on est blême de colère.

Tout à coup un cri aigu, perçant, ébranle la calotte des cieux.

Au milieu de la rue, les guides enroulées autour du poignet, vous apercevez un charretier, essayant de conduire son cheval à travers ce dédale, qui se meut et n'avance pas.

Les roues de sa monture sont comme engrenées. Alors le pauvre homme, serré comme dans un étau, pousse ce cri qui vous glace d'éffroi, entre en lui-même et reconnaît que souvent l'on a bien tort de dire que tout va comme sur des roulettes!

Et au dessus de ce vacarme assourdissant, de cette mer bouillonnante où se débattent tant d'intérêts rivaux, le dieu du commerce semble planer majestueusement, avec sa bourse et ses louis d'or, sérieux comme un chiffre, arrogant comme un protégé de billet, laissant quelquefois errer sur ses lèvres de cuivre un sourire de créancier rencontrant son débiteur.

Carthage l'emporte sur Athènes.

Chacun préfère la rudesse mathématique de la Halle aux douceurs du capitole.

Et, ma foi, il n'y a pas de mal à cela. En effet, pourquoi blâmer celui qui, après un été de dur labeur, s'en vient à la ville, afin de se prémunir contre les rigueurs de la saison qui s'avance.

Qu'il soit marchand, notaire, laboureur, ou charbonnier, c'est son droit.

Libre à lui d'aspirer à se faire un hiver paisible, exempt de soucis et d'inquiétudes, avec une table copieusement servie, un bon poêle bien chauffé, afin de passer gaiement les jours de grandes réjouissances.

Qui n'aime pas, par exemple, à saluer le nouvel an, à souhaiter bienvenue au poupon rose qui là-bas se démène dans son berceau d'osier, à chômer un anniversaire remarquable?

Et qui sait si, à la saison prochaine, aux premières neiges peut-être, on ne mariera pas la fille de la maison, cette perle du village, dont le regard, aussi limpide que l'eau des fontaines, a fait bien des fois pleurer plus d'un soupirant..... et combien d'autres à qui elle a fait prendre le chemin des Etats-Unis, sans songer, l'inflexible, qu'elle se faisait, par là même, complice d'une émigration qui nous ronge le cœur!.....

Mais n'allez pas croire, pour cela, que notre existence s'écoule toujours ainsi.

Vous auriez tort de le penser. Et, si vous en voulez la preuve, descendez avec moi à St. Roch, ce faubourg resté français dans ses mœurs, sa langue et ses manières, asile d'une population probe jusqu'à la vertu.

Entrons ensemble dans cette demeure propre et simple, où l'on goutte le bonheur dans une parfaite aisance.

Voyez autour d'une table ce groupe animé, ces physionomies ouvertes et franches, entendez ces voix où vibrent l'émotion d'une colère contenue, pour faire place ensuite à un silence profond, recueilli.

On parle de Lépine, de Lépine condamné à mort, et cependant si bien défendu par Chapleau.

L'épouse est là, en arrière, doucement appuyée sur l'épaule de sa fille ainée. Elles écoutent, attentives, ce récit qui les fait trembler.

Le plus instruit du groupe relate tous les détails du procès. On raisonne, on argumente, on voudrait, s'il était possible, signer de son sang, le recours en grâce.

Mais la fatalité est là, c'est-à-dire la corde et l'échafaud, pesant sur ces consciences avec toutes les horreurs de la réalité.

Il y a dans ce groupe, sur ces figures, au sein de cette maison, quelque chose d'attendrissant et de sublime à la fois.

Tout à coup dix heures sonnent; il faut se retirer. Mais ce n'est pas sans une peine, mêlée d'espérance, que l'on se presse la main.

Qui sait? peut-être que demain Lépine sera gracié.

Et c'est ainsi partout; partout l'on veut le pardon de Lépine, de Lépine innocent.....

Qu'il sera beau le jour où l'Exécutif fera tomber des mains de cette vaillante population les chaînes si lourdes de la servitude!

Ce grand coup retentira délicieusement dans tous les cœurs. Et alors, spontanément, un grand cri de reconnaissance montera de la poitrine soulagée du peuple Canadien, vers les hommes assez nobles pour accomplir ce bel acte de justice.

Confiant dans la clémence de l'autorité fédérale, laissons-lui le soin de résoudre cette question si chère à la patrie désolée, et permettez que je vous entretienne d'un mouvement qui excite au plus haut point notre population, d'ordinaire si paisible, mais maintenant jalouse, elle aussi, d'entrer, à pleines voiles dans les voies fortunées de l'aisance et du bien-être.

Vous savez ou vous ne savez pas que l'on se propose, ici, de construire un chemin de fer jusqu'au lac St. Jean.

Plusieurs fois déjà, le gouvernement local a fait faire des excursions, des reconnaissances générales, afin d'obtenir une appréciation juste et équitable de la valeur des contrées, sauvages et incultes, qui y conduisent.

Il a même ordonné et fait accomplir des travaux considérables, lesquels aideront efficacement à l'exécution du projet dont je parle.

Différents rapports, plus ou moins favorables, d'arpenteurs nommés à cet effet, n'ont pas peu contribué à entretenir chez nous l'espoir de sa réalisation complète.

Vous dire l'effet immense, incalculable, que cela produirait sur le commerce, l'industrie et les manufactures à Québec, serait impossible.

Sachez qu'il y a là-bas, au lac St. Jean, des greniers complets de provisions: blé, orge et autres céréales; tout cela condamné à ne rien produire, à ne rapporter presque aucun profit, faute d'une voie de communication par où s'opérerait l'écoulement régulier de toutes ces belles productions, fruits d'une culture économique.

Il y a là des cultivateurs coulant des jours de gêne et de noires inquiétudes, entre des sacs de blés, devant des granges bourrées de provisions.

Et sur le chemin qui conduit à ces campagnes, stériles dans leur fécondité, si l'on peut parler ainsi, vous apercevez de magnifiques forêts, où croissent des bois immenses et de qualité supérieure.

Ils sont là, fiers, pour ainsi dire de leur sauvage demeure, défiant la hache du colon qui ne peut les atteindre.

Et quand vous voyez toutes ces richesses, accumulées comme à plaisir par la nature féconde et pleine de sève, vous vous prenez tout naturellement à penser aux vaillants et nobles charpentiers, là-bas inactifs, gagnant à peine le pain nécessaire à l'existence de leurs familles, pendant qu'à vingt lieues, à leur porte, gisent sur le sol ou croissent vers le ciel des bois que leur industrie savaient si bien naguère transformer en beaux et superbes navires, allant porter la réputation de l'ouvrier canadien jusqu'aux dernières limites du monde.

Si vous saviez comme nous serions heureux, nous autres habitants de St. Roch et de St. Sauveur, de saluer soudain le succès d'une entreprise aussi louable et aussi patriotique.

Je dois, en justice, mentionner ici particulièrement le nom d'un citoyen distingué, qui a mis sans crainte la main à la roue, en vrai homme de cœur qu'il est, certain d'avance que le succès répondra infailliblement au courage et à l'énergie.

Cet homme c'est M. Baby, député à la chambre locale pour Chicoutimi.

Il a fait une étude spéciale, sérieuse de la question. Et l'expérience, donnant la main à l'avenir, démontrera que les vues de ce monsieur, à ce sujet, sont pratiques dans tout: l'acceptation du mot.

Pendant qu'un bon nombre d'hommes intelligents agissent dans ce sens, les travaux du chemin de fer du Nord se poursuivent avec activité.

Toutes ces choses, avec le bassin de radoub devant la ville, le pont suspendu, projeté par le Grand-Tronc au Cap-Rouge, feront de Québec le plus bel entrepôt du monde entier.

Que Dieu fasse qu'il en soit ainsi.

Sur ce, je vous presse la main et ne vous dis pas adieu.

PHILÉAS HUOT.

St. Roch de Québec, 6 Nov. 1874.

Conférence de M. J. B. Cloutier à l'École Normale-Laval.

M. le Président et Messieurs,

Depuis quelques années, on a diversement écrit sur notre système d'enseignement. Des hommes haut placés dans l'opinion publique, tant par leur position sociale que par leur capacité, ont traité la question à différents points de vue; les uns ont attaqué la loi d'éducation avec violence, d'autres l'ont défendue avec autant de zèle que de succès; d'autres enfin l'ont étudiée au point de vue du progrès. Parmi ces derniers, je puis citer particulièrement M. le Dr. Larue, professeur à l'Université-Laval, le rédacteur du *Naturaliste* et M. Richard, député de Mégantic. Le premier, M. Larue, a prouvé par son travail qu'il possède un esprit éminemment pratique: il est entré dans les détails les plus minutieux sur l'enseignement des différentes branches d'instruction; en le lisant, on serait tenté de croire que le savant docteur a passé sa vie au milieu des enfants, tant il parle en connaissance de cause. Toutes les idées qu'il émet sur cette matière sont claires, lucides, concises. On remarque, comme toujours, dans les judicieuses suggestions du distingué rédacteur du *Naturaliste*, l'homme entièrement à la hauteur de la question qu'il traite. L'écrit de M. Richard mérite aussi les plus grands éloges.

Je regrette cependant que des hommes si bien disposés, qui ont manifesté d'une manière si intelligente le haut intérêt qu'ils portent à la cause si grande et si patriotique de l'instruction du peuple, je regrette, dis-je, qu'ils aient laissé dans leurs écrits une lacune importante. En effet, on s'est occupé des meilleures dispositions à prendre pour mieux enseigner la grammaire, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, etc., des moyens à adopter pour donner à la jeunesse le goût de la lecture; mais on a complètement oublié de parler du sort de l'instituteur, on n'a suggéré aucune mesure propre à améliorer sa position. C'est afin de combler cette importante lacune que je viens aujourd'hui, dans l'intérêt de la classe enseignante, m'occuper de *Des causes qui rendent la position de l'instituteur si difficile*; 20. *Des moyens de l'améliorer*.

Je ne crains pas d'être taxé d'exagération en disant que la position de l'instituteur est difficile. En effet, dès le début de

sa carrière, il est obligé de laisser sa famille, ses amis, ses connaissances pour aller se réloger dans une paroisse éloignée, au milieu d'une population inconnue et souvent hostile, disposée à toujours le critiquer, à interpréter désavantageusement toutes ses démarches, toutes ses actions même les plus louables. A cette époque de la vie où le cœur du jeune homme a tant besoin d'expansion, il ne lui est pas même permis d'avoir un ami à qui il puisse confier ses peines, ses inquiétudes, ses chagrins. Et l'avenir? Ah! l'avenir! c'est une lettre morte pour l'instituteur. Son jeune voisin avec lequel il a appris à lire à l'école élémentaire de son village, a laissé le toit paternel en même temps que lui: l'un a suivi un cours brillant à l'école normale, l'autre n'a appris qu'un simple métier, et cependant ce dernier est maintenant en position; il a de l'emploi dans une boutique importante, gage un salaire respectable et forme déjà des projets d'avenir. Avec de la santé, du travail et de l'économie, il est certain d'arriver; quelques années encore, et il pourra ouvrir à son compte un établissement qui lui permettra de faire des économies pour ses vieux jours. Mais l'instituteur, sur quoi peut-il compter? quels projets d'avenir peut-il former? Si aujourd'hui, dans la force de l'âge et de l'intelligence, il gagne un salaire dont se contenterait à peine un ouvrier, que sera-ce donc quand il sera devenu vieux? quand sa santé sera usée par le travail, ses facultés intellectuelles fatiguées, son énergie émoussée par les difficultés sans nombre qu'il aura rencontrées, par toutes les avanies dont il aura été abreuvé?

Il a appris à l'école normale que sa mission est un véritable sacerdoce, qu'il se doit tout entier à ses élèves, qu'il ne doit vivre, pour ainsi dire, que pour eux; que les fonctions qu'il exerce sont de la plus haute importance, et que la manière dont il s'en acquittera pèsera d'un poids immense sur les destinées de son pays.

Fort de ces principes, animé du désir de faire du bien aux autres, il a accepté avec courage sa noble et difficile mission. Aussi, éprouve-t-il tout d'abord un certain contentement, une certaine jouissance. Le zèle qu'il déploie, les aptitudes qu'il manifeste, font prendre à sa classe un aspect des plus encourageants; ses élèves sont appliqués, attentifs et progressent rapidement; les contribuables et les contribuables se montrent satisfaits et lui donnent tous les jours des marques d'estime, de considération. Car il faut remarquer que les premiers et les derniers sont toujours bons princes dans les commencements. Le jeune homme se laisse d'autant plus facilement tromper par les apparences qu'il est sans expérience aucune; il croit naturellement que les choses vont toujours aller ainsi.

Il se félicite déjà d'avoir embrassé l'état d'instituteur; il n'a pas même encore songé à s'informer des causes qui ont amené le départ de son prédécesseur.

Au bout de quelques mois, il croit remarquer un certain refroidissement, et constate que le premier enthousiasme est passablement éteint. Lorsqu'il rencontre les gens, les saluts sont plus courts, les sourires moins gracieux, les poignées de mains plus rares. Il ne tarde pas à s'apercevoir qu'il y a plus que de l'indifférence à son égard, c'est presque de l'hostilité. Dans ses classes même tout est changé; ses élèves sont moins dociles, moins appliqués; les leçons sont bien moins sues, les devoirs moins soignés. Il se perd en conjectures sur les causes qui ont amené ce revirement soudain. Il a beau chercher, examiner, il ne peut découvrir en quoi il aurait pu déplaire à qui que ce soit: sa conscience ne lui reproche rien; il a le sentiment d'avoir fait son devoir.

Mais voilà qu'un beau matin, il voit arriver majestueusement M. le président des commissaires, qui a pris pour l'occasion une figure et des airs de circonstance. Il entre brusquement dans l'école, le chapeau sur la tête, et sans aucun ménagement, adresse à l'instituteur les reproches les plus amers, les plus blessants, et cela en présence de ses propres élèves:—On m'a fait des plaintes contre vous, M. l'instituteur: il paraît que vous avez des préférés dans votre école; on se plaint que vous négligez certains élèves pour en favoriser d'autres, etc.—M. le président, je regrette qu'on vous ait mal informé; tous mes élèves me sont égaux, je vous l'assure, les plus pauvres comme les plus riches; quant à la distribution de mon temps, je suis exactement en cela les enseignements que j'ai reçus à l'école normale.—Eh! que m'importe, à moi, toutes vos histoires de distribution de temps et d'école normale, on se plaint de vous, vous dis-je, et si les choses ne changent pas, vous pouvez chercher une autre position pour l'année prochaine.—Mais, monsieur, j'espère que vous ne me condamnerez pas s'en m'en, tendre, que vous écouteriez mes raisons, et je vous prouverai dans l'occasion que personne n'a rien à me reprocher.—Sachez, monsieur, que vos preuves et vos raisons valent p u d chose auprès des commissaires qui sont les maîtres, et que si qu'ils voudront vous renvoyer, ils ne vous en demanderont point la permission.—Dans ce cas, j'aurai recours à un autre tribunal, je porterai ma cause devant M. l'inspecteur.—Ah! Ah! M. l'inspecteur? mais ne savez-vous pas que nous sommes au-dessus de M. l'inspecteur? nous sommes même au-dessus de M. le ministre pour ce qui concerne l'engagement des maîtres.

Après ce dialogue, fort peu courtois, M. le président disparaît, et le pauvre instituteur tout interdit, tout déconcerté, reste affaissé sous le poids du découragement; il ne peut supporter l'idée que ses services soient si mal appréciés. Il sent bien qu'avec de tels hommes il lui sera impossible d'obtenir justice. Et, pourtant, il se p'aisait bien dans la meste école qui avait été le théâtre de ses premiers succès; il était déjà fort attaché à ses élèves dont il suivait le développement et les progrès avec tant d'intérêt et d'anxiété. Il espérait passer plusieurs années à la même place. Déjà, il avait jeté les yeux sur le petit jardin attenant à l'école; il se proposait de le cultiver au printemps pour charmer ses loisirs et augmenter d'autant ses revenus; il voulait même planter des arbres au nord de sa demeure pour l'embellir. Mais tous ces beaux rêves se trouvent maintenant évanouis. Que lui reste-t-il à faire maintenant, sinon que de s'isoler encore davantage et de chercher une autre position ailleurs? Et cette nouvelle place qu'il va solliciter, lui offrira-t-elle plus de garanties? Est-ce que les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui ne pourront pas se présenter encore? Il ne le sait pas et personne ne le sait non plus.

Eh bien! MM. c'est ainsi qu'on a vu très-souvent et qu'on voit encore tous les jours des jeunes gens intelligents, instruits, qui auraient rendu de très-grands services au pays et fait honneur à l'enseignement; c'est ainsi, dis-je, qu'on les a vus abandonner pour toujours cette carrière après un premier échec de ce genre.

A quoi peut-on attribuer cet état de chose? Les causes en sont trop nombreuses pour les énumérer ici, cela dépasserait les limites que je me suis tracées; je me contenterai d'en signaler quelques-unes.

On sait qu'il existe dans plusieurs paroisses deux partis au sujet des écoles; l'un est formé d'hommes instruits, bien pen-

sants et amis du progrès; l'autre est composé de tapageurs, de tracassiers, d'entêtés, d'ignorants; aussi, voyons-nous presque toujours dans ces paroisses deux candidats sur les rangs aux élections de commissaires. L'un est un ami de l'éducation, l'autre a été choisi parmi ceux qui se sont toujours le plus distingués par leur opposition à la loi des écoles. Il arrive souvent que ce dernier remporte la victoire, et voilà pourquoi certaines localités comptent quelquefois chez leurs commissaires, autant d'étéignoirs que d'individus. On conçoit que de tels hommes, une fois affublés des pouvoirs presque illimités que leur donne la loi, ne savent plus mettre de bornes à leur présomption. Ils sont commissaires!!! Ils sont les maîtres d'engager ou de renvoyer les instituteurs!! Et cette école modèle qui ruine la paroisse; ce salaire de \$240 que reçoit l'instituteur! Comment! gagner \$240 à ne rien faire? C'est fabuleux! Ah! Ah! attendez MM. les choses vont changer de face sous leur sage administration. Ils vont d'abord engager une maîtresse pour leur école modèle de garçons; ils ne la paieront que \$40. Voilà déjà une bonne économie. Et, pourquoi payer les maîtres pendant les vacances? C'est encore une dépense inutile, puisque l'année scolaire n'est que de dix mois: ils vont faire les engagements après les vacances et paieront les salaires au mois sur le pied de l'année. C'est encore une économie considérable.

Mais toutes ces épargnes, toutes ces économies se font au détriment des instituteurs et des institutrices, et par suite nuisent considérablement à la cause de l'éducation.

Il est vrai que le département s'est toujours opposé à ces mesquineries avec une constance et une énergie qui l'honorent; mais aussi, que de fois n'a-t-on pas érudé ses sages injonctions? Et combien d'instituteurs n'ont-ils pas été trop souvent les tristes victimes de la parcimonie des personnes préposées, dans les campagnes, au fonctionnement de la loi.

(A continuer.)

LES NOUVELLES MONNAIES

En 1842, Alphonse Karr, dans ses *Guêpes*, proposa un nouveau système monétaire qui était aussi spirituel qu'ingénieux. Il supprimait l'éternelle effigie du roi, gravée sur le côté face de la pièce et l'invariable couronne de chêne stéréotypée sur le côté pile, et il les remplaçait par le portrait et la biographie abrégée des grands hommes du moment.

Il me semble que l'époque est arrivée où le système peut-être prématuré d'Alphonse Karr, est devenu mûr. Nous n'avons point de roi; nous ne sommes pas définitivement en République; le Septennat ne peut point figurer sur les monnaies au moyen d'une allégorie: Ne serait-il pas ingénieux d'adopter l'idée du spirituel auteur des *Guêpes* et de frapper nos monnaies à l'effigie de nos grands hommes? Cela les populariserait et contribuerait à récompenser leurs mérites.

D'un autre côté le visage; de l'autre une courte notice de leurs belles actions. On aurait des *gambetta* de 50 centimes; des *thiers* de un franc; des *casimir perier* d'un sou.

Voici quelques spécimens de cette nouvelle collection de monnaies, dont, encore une fois, nous avons emprunté l'idée au jardinier de la maison close.

Recto : M. THIERS (à cheval)

Verso : 1830 Dévoué aux Orléans.
1871 Dévoué à la République.
1871 Extermine les radicaux.
1874 Leur pardonne.

Dieu protège la France!

Recto : M. GAMBETTA (en ballon).

Monte sur un balcon,
En descend,
Y remonte,
En redescend.

Dieu protège la France!

Recto : M. VAUTRAIN.

Verso : Donne sa démission,
La reprend,
La redonne,
La reprend,
La redonne, la reprend, la redonne, la reprend.

Dieu protège la France!

Recto : M. LITTRÉ.

Verso : Se regarde à la glace,
Dit qu'un homme est un singe.

Dieu protège l'Académie!

Recto : M. JOHN LEMOINE.

Verso : Dit blanc,
A dit bleu,
Dit rouge;
Recommence à dire blanc,
A dire bleu,
A dire rouge.

Dieu protège les Débats!

On pourrait continuer cette collection à l'infini. Elle serait à la fois intéressante et instructive. De plus, ce nouveau système monétaire atténuerait la brutalité des questions d'argent.

On ne parlerait plus de francs et de centimes. On dirait: "Combien cette pêche?—Trois *naquet*.—Je vous en donne deux *ledru-rollin*.—Impossible, je n'en rabattrai pas un *demi-halanzier*."

On donnerait à sa fille dix mille *offenbach* de dot. On se retirerait avec une fortune de cinquante mille *sardou*.—On dirait d'un pauvre diable: "Il est ruiné, c'est à peine s'il lui reste trois ou quatre cents méchants *gambettas* regnés.—*Figaro*."

ALBERT MILLAUD.

Les Pastilles du Dr. Nelaton, contre le Rhume, maladie des bronches, maux de Gorge et Consommation, produisent toujours l'effet désiré.—Lafond et cie. 25 cents la boîte.

FAITS DIVERS

TUÉ PAR LA Foudre.—Hier matin, le 6, vers huit heures, pendant l'orage, un convoi de marchandises en route vers l'est était arrêté à la gare de Coaticook. Pendant que l'on était à remplir d'eau le réservoir de la locomotive, le chauffeur, qui se tenait auprès, la main appuyée sur le tuyau de la pompe, fut tout à coup frappé par la foudre. Vingt minutes après, il rendait le dernier soupir. Son nom était James Dearden. Le coroner de cette ville fut de suite mandé pour aller faire l'enquête.—*Progress*.

PANIQUE.—Jeudi matin, le 5, vers huit heures, pendant le service annuel de l'Union de Prières, à l'église Notre-Dame, il y a eu une panique causée par une explosion de gaz. L'église était remplie lorsque tout à coup le feu se déclara dans le chœur, près de l'autel. La terreur fut grande parmi les assistants qui se précipitèrent confusément vers les portes afin d'avoir une issue. On ouvrit toutes les portes de l'église afin de donner un libre passage aux personnes effrayées. Le feu fut éteint avec un extincteur Babcock portatif. Les dommages sont légers. Cette panique n'a pu avoir lieu sans quelques accidents. On rapporte qu'un enfant a reçu des blessures si graves qu'il en est mort.

LES FAUSSAIRES PARISIENS.—Adolphe Lechermacher alias Chauvin, alias Kollys, qui a été arrêté par les détectives à bord du *Prussian*, a comparu devant le juge Doucet, puis a été renvoyé en prison.

Des dépêches reçues d'Europe disent qu'il est faussaire pour une somme de 400,000 francs.

Le prisonnier est parfaitement calme, et aussitôt qu'il le pourra, retiendra les services de deux avocats québécois.

Le consul d'Allemagne et les autorités de la police sont à la recherche des documents qui peuvent amener à constater l'identité de l'individu et attendent les ordres d'extradition.

SPECTACLE BRUTAL.—Vendredi soir le théâtre de Bowery donnait une représentation au bénéfice du boxeur Billy Edwards, et l'on avait annoncé, comme intermède, un *match*, avec gants, entre le bénéficiaire et Fidler Neary. Ce programme alléchant avait attiré toutes les célébrités de la boxe, et l'assistance a eu pour régal un spectacle plus attrayant encore que celui qu'elle se promettait. Les deux contestants, entre lesquels existait une vive inimitié, ont négligé de prendre des gants et se sont attaqués avec fureur dès qu'ils ont été mis en présence. Neary, qui est de beaucoup plus fort qu'Edwards, mais qui en revanche est beaucoup moins expert dans l'art de la boxe, cherchait à saisir son adversaire corps à corps, mais il était chaque fois terrassé par un coup de poing, et quand il réussissait à entraîner son antagoniste dans sa chute, les deux personnages, en roulant sur le parquet, se criblaient mutuellement de coups jusqu'à ce qu'ils fussent séparés par leurs seconds. Dès la 5e reprise, Neary n'avait plus figure humaine; c'était une masse informe et sanglante. L'assistance se pâmait d'aise. Après la 7e reprise, Neary a jeté l'éponge, et les spectateurs délirants d'enthousiasme ont porté Edwards en triomphe.

ST. HYACINTHE.—M. H. R. Blanchard, coroner de ce district, a tenu le 5 novembre courant, dans la station du chemin de fer du Grand Tronc, à St. Hyacinthe, une enquête sur le corps de François Lamothe, âgé de 29 ans, trouvé mort sous les circonstances suivantes:

Le défunt était arrivé à St. Hyacinthe le 4 novembre courant à 7½ h. du soir, venant de West Borough, Etats-Unis, pour voir sa famille qui demeure à St. Barnabé.

A son arrivée à St. Hyacinthe avec un ami du nom de Isaac Bergeron qui avait fait voyage avec lui, ils sont allés à l'hôtel de M. Victor Tanguay, tout près de la station St. Hyacinthe; le défunt aurait pris là deux verres, un de boisson forte et l'autre de bière. Durant la veillée il serait sorti et serait revenu vers les neuf heures paraissant être en fête. Quelques instants après il serait parti de l'hôtel sans que personne le vit partir. Son corps a été trouvé sur le chemin de fer à 3 arpents de la station, vers une heure du matin, le 5 novembre courant, par les employés de la station, sur information de l'ingénieur du train no. 5 arrivant à minuit à St. Hyacinthe, mais qui était en retard; l'ingénieur ayant remarqué un objet sur le chemin, s'est dirigé là avec le conducteur et autres personnes de la station qui trouvèrent le corps d'une personne paraissant être morte depuis au-delà d'une heure, vu qu'il était froid; le corps fut transporté à la station.

Les blessures consistaient dans le broiement de l'abdomen entre les os des hanches et ceux de la poitrine d'une manière à détruire complètement toutes les organes et la mort à dû être instantanée. Il a dû passer deux trains de fret sur son corps qui a dû être écrasé par le train de fret No. 14 allant à Montréal; le verdict a été "Mort accidentelle."

Il a été trouvé sur lui dans ses poches de veste une somme d'au-delà de \$300. Sa montre était entièrement brisée.

Sa femme se trouve depuis le premier mai dernier sous l'effet de l'aliénation mentale et elle est placée dans un asile à Worcester.

Il laisse un enfant qui demeure à St. Barnabé, chez M. Pierre Lamothe son grand-père.

Un accident a eu lieu à St. Hilaire, le 10, au soir. Un train de fret fut mis sur la voie latérale (*awitch*), pour attendre l'express. Le conducteur de ce train fit avancer son engin, juste au moment où l'express approchait et les deux engins sont venus en collision. Très-peu de dommage a été causé aux chars; les engins s'entrechoquèrent et furent quelque peu endommagés. Le conducteur et un passager ont été légèrement blessés.

Nous avons le regret, dit l'*Echo du Canada*, d'annoncer la mort d'une jeune demoiselle canadienne de Lowell, Mass., Mlle Cordelia Lessard, à la suite d'un accident survenu au "Massachusetts Mill," dans les circonstances suivantes:

Samedi dernier, Mlle Lessard vaquait à ses occupations habituelles dans une salle de la filature, lorsque des cris poussés près d'elle lui apprirent que sa voisine d'atelier venait d'être blessée à la main. Le premier soin de Mlle Lessard fut d'accourir auprès de sa voisine et de panser sa blessure qui n'avait, du reste, aucune gravité; mais la pauvre enfant devait bientôt payer de sa vie son généreux dévouement à sa compagne.

Oubliant de prendre elle-même les précautions suffisantes, son bras s'engagea entre une courroie de transmission et la pou-

lie motrice d'un métier à tisser. Avec une rapidité plus prompte que la pensée, son corps suivit le mouvement imprimé à la poulie et fut lancé quelques instants après sur le plancher de l'atelier. Dans ce mouvement l'infortunée jeune fille avait eu le bras arraché. On s'empressa de la transporter dans sa famille où elle reçut les premiers secours, mais malgré les efforts des médecins, la pauvre enfant ne put supporter ses souffrances et quelques heures plus tard elle était morte. Toute la population canadienne de Lowell a été profondément attristée de ce déplorable événement.

NOS GRAVURES

EXPULSION DES RELIGIEUX

Les religieux qui occupaient le couvent des Trois-Epis, en Alsace, viennent d'en être expulsés. C'étaient les derniers qui restaient encore dans ce malheureux pays.

En septembre dernier, le *Kreis-director*, accompagné d'un peloton d'infanterie et de quelques agents de police se rendit à ce couvent pour enjoindre aux religieux d'avoir à en sortir immédiatement. Ceux-ci n'essayèrent même pas de résister, toute résistance ne pouvant qu'être inutile, et ils s'éloignèrent aussitôt avec les voitures qui portaient leurs bagages et que deux gendarmes accompagnaient. Les adieux de ces bonnes gens aux habitants des villages voisins, dont beaucoup les suivirent jusqu'à la frontière française, ont été des plus touchants. Vive la France! crièrent les Alsaciens en se séparant des religieux, et ceux-ci, déployant de leur côté le drapeau aux trois couleurs, répondirent: Vive la France!

UN VOYAGE AUX PYRÉNÉES

Ce tableau représente l'entrée d'une diligence dans un village. Un attelage de cinq chevaux, aux harnais délabrés, entraîne le lourd véhicule, bourré de voyageurs. On les devine plutôt qu'on ne les voit dans l'intérieur. Le coupé en renferme trois: un bon padre lisant dévotement son bréviaire, et à ses côtés une moderne Rosine rêvant à un chérubin quelconque, tandis que son Alma-viva cherche vraisemblablement des yeux par la portière une Suzanne au minois fripon. Pour la voir, c'est au-dessus de lui qu'il devrait regarder. C'est là qu'elle est, en effet, sur l'impériale, assise à côté du conducteur, lui, grave et le sceptre à la main, elle riieuse et contant à la voisine qui est assise derrière elle les péripéties piquantes de quelque autre *folle journée*. La voisine n'y peut résister, non plus que le bon bourgeois qui prête une oreille indiscrète à ces joyeux devis.

Scène finement observée, pleine de couleur, de naturel, de franche gaieté, éclairée par les rayons d'un soleil qui lui-même éclate de rire.

UN SERVITEUR DISCRET

Il était une fois un diplomate russe qui était tombé en disgrâce par suite de l'indiscrétion d'un domestique. A un grand dîner, il avait été échangé quelques réflexions sur une affaire délicate qui se traitait dans la chancellerie moscovite, et le secret avait été divulgué. Par qui? On était sûr des convives; il était donc manifeste qu'un domestique avait saisi un mot au vol et avait bavardé. Rentré en faveur après une retraite assez longue, le diplomate avait juré qu'il ne s'exposerait plus. Pour atteindre son but, il fit dresser un ours avec un soin extrême, et désormais, lorsqu'il donna des banquets, ce fut ce personnage qui seul eut la mission de servir à table. L'ours, il faut le dire, s'acquittait de sa tâche avec beaucoup d'intelligence, apportant les plats et les plateaux avec une remarquable dextérité, sans répandre les sauces, ni casser la vaisselle, ni faire chavirer les bouteilles.

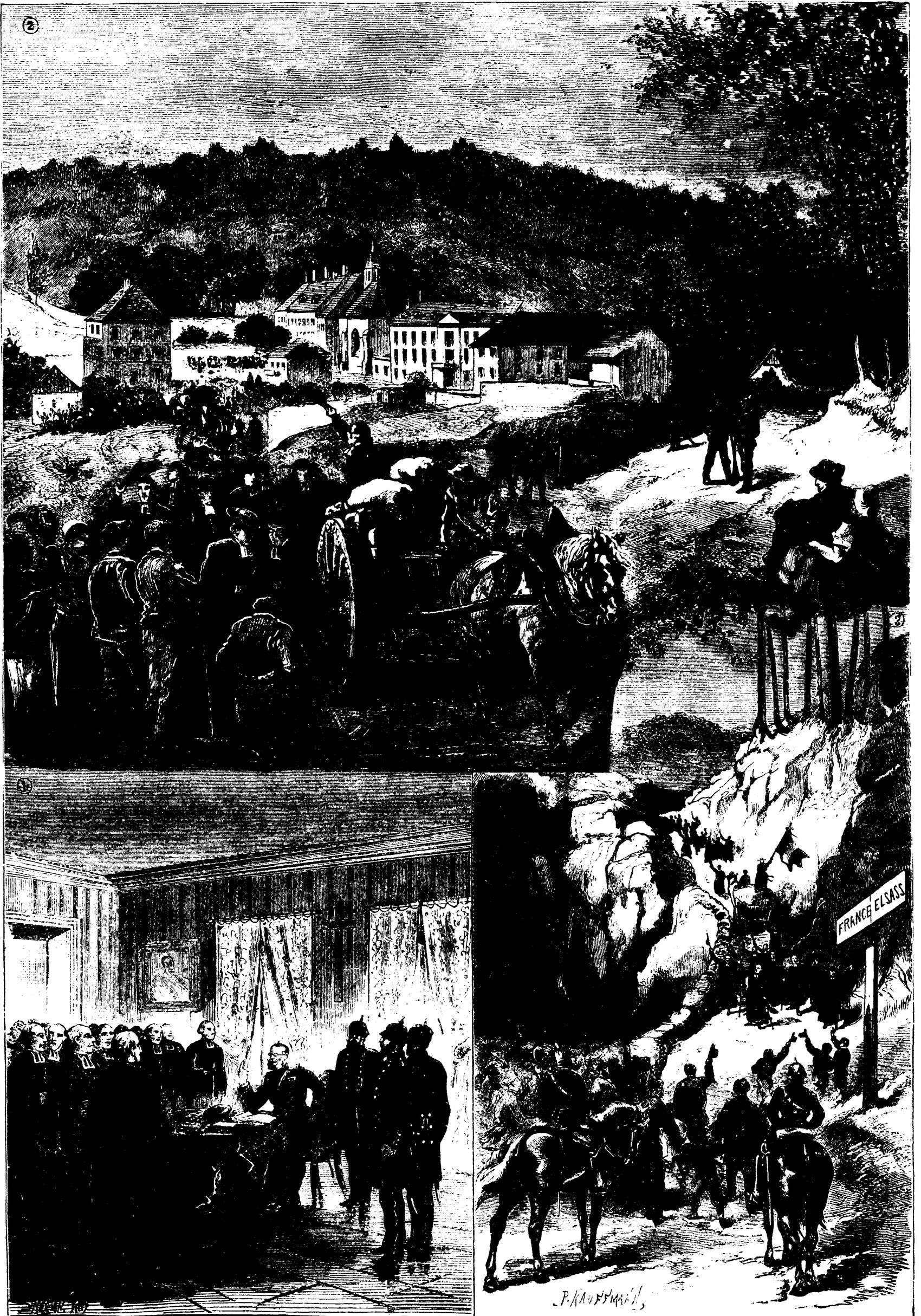
Le boyard était enchanté de son idée. Dire que ses invités se montraient aussi satisfaits, ce serait beaucoup dire, et il est fort à croire que plus d'un perdait beaucoup du plaisir que l'on éprouve à savourer des mets délicats, lorsqu'il sentait passer sur sa tête la chaude haleine de l'habitant des forêts et qu'il entendait ses sourds grognements.

Lord Suffield a perfectionné le système du boyard dont nous venons de parler. Il a supprimé les sourds grognements et la chaude haleine, en remplaçant l'ours vivant par un ours empaillé; c'est celui que représente notre gravure. Il a été abattu, après une chasse émovante, par le noble lord.

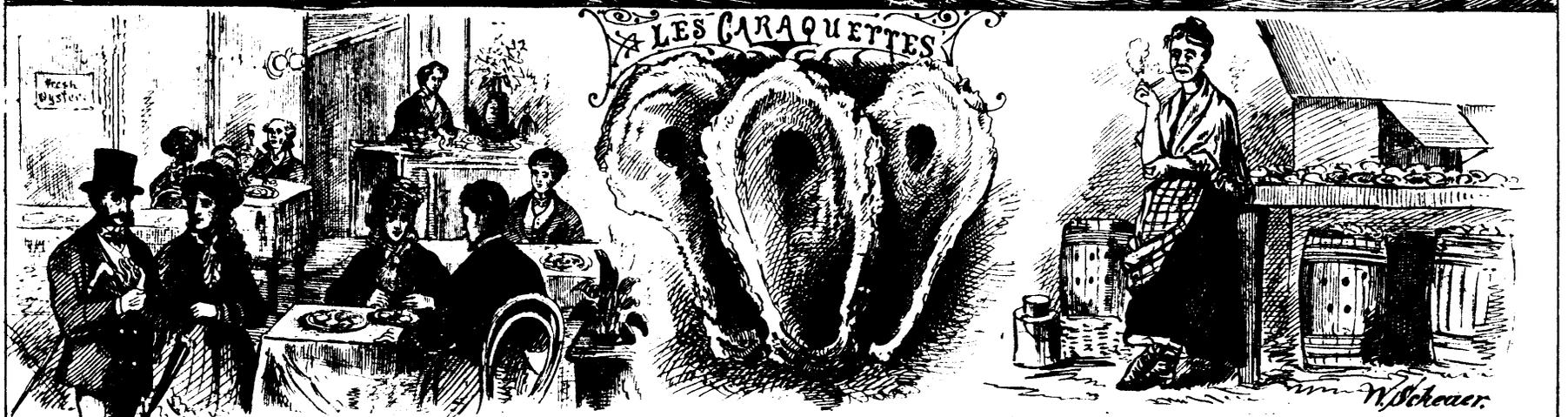
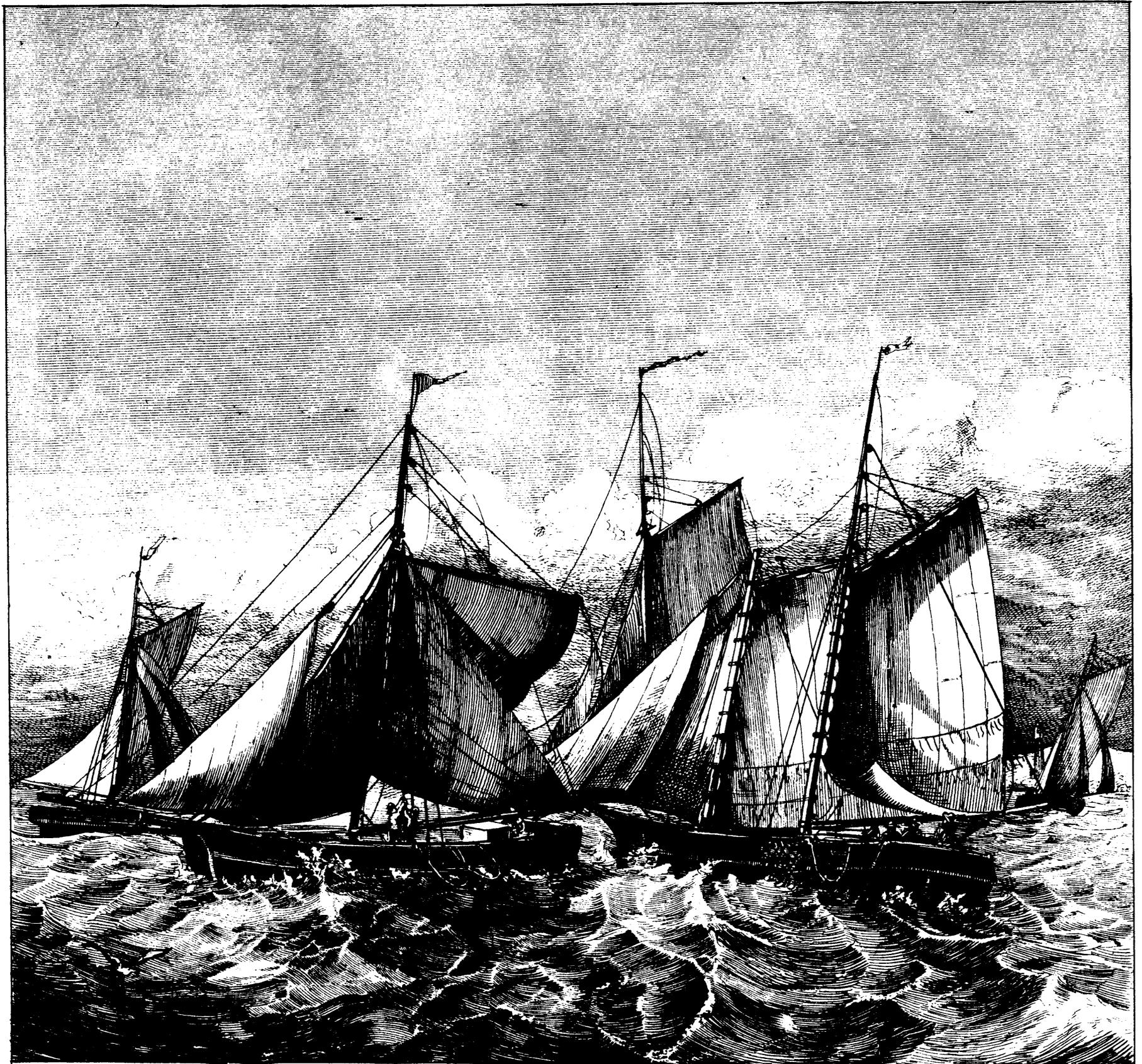
Ce trophée cynégétique figure aujourd'hui à Gunton-Hall, résidence de lord Suffield, dans le comté de Norfolk. Ses pattes antérieures supportent un grand plateau sur lequel on place des bouteilles, des cigares ou des pièces de dessert. On conviendra que voilà un guéridon vraiment original.

LA SAISON DES HUITRES

Voilà en une page l'histoire de ces précieux mollusques. On va les pêcher en goëlettes, on les apporte, nous les mangeons. Les huitres sont bonnes à la maison, très-bonnes sur le port, super fines dans le Golfe,—dit-on.



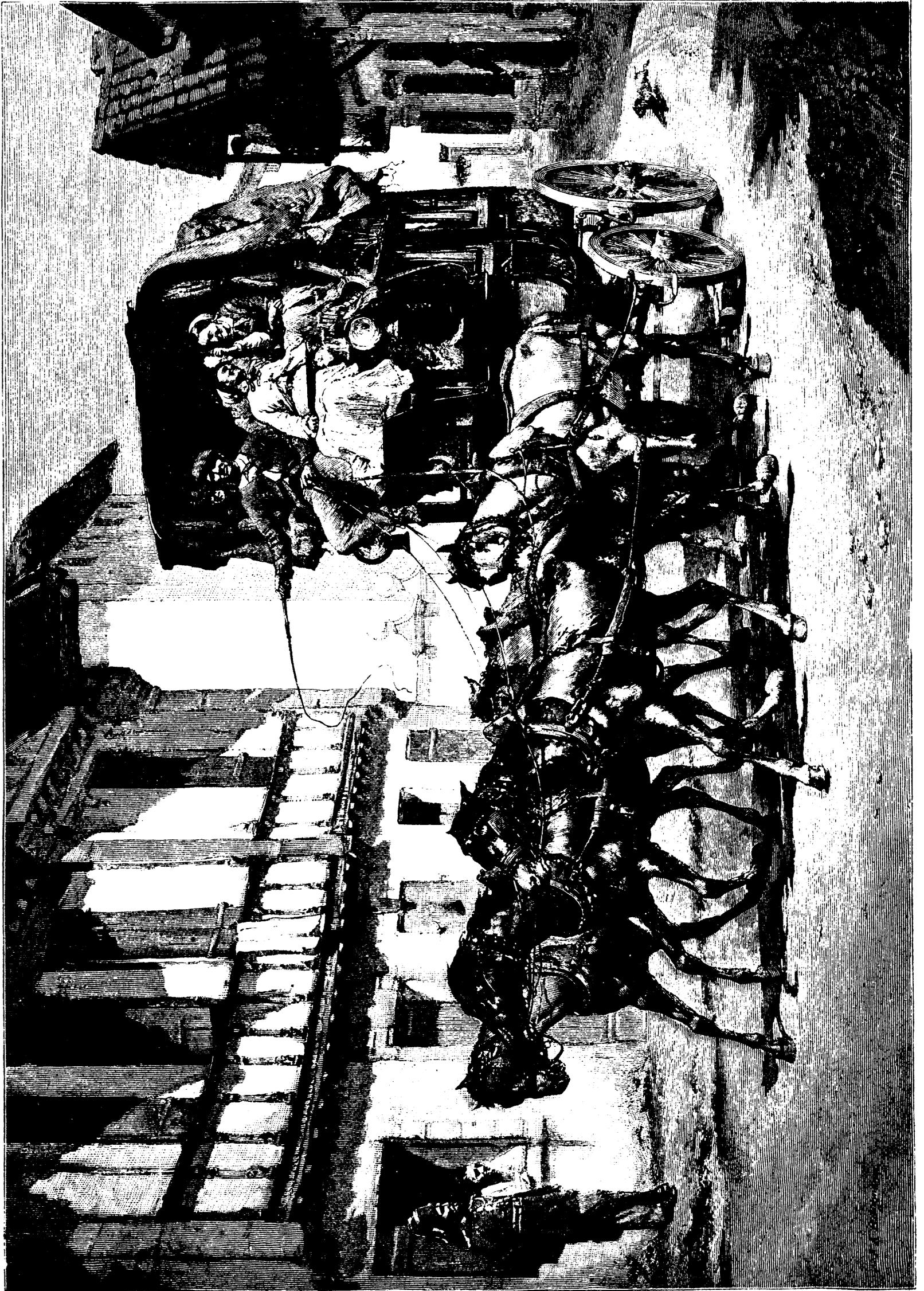
EXPULSION PAR LA POLICE ALLEMANDE DES RELIGIEUX DU COUVENT DES TROIS-ÉPIS, EN ALSACE-LORRAINE.
1. La police allemande signifiant aux religieux qu'ils aient à quitter le couvent.—2. Départ des religieux.—3. La séparation sur la frontière française.



LA SAISON DES HUITRES.



LE SERVITEUR DISCRET.



UN VOYAGE AU PYRÉNÉES.

AVIS

MESSIEURS PARÉ ET GRAVEL, 32 COTE ST. LAMBERT, ont été nommés agents de *L'Opinion Publique* pour la ville de Montréal. Ces messieurs sont autorisés à prendre des abonnements et des annonces pour ce journal.

L'OPINION PUBLIQUE

JEUDI 19 NOVEMBRE 1874

LES CHOSES DU JOUR

Certains journaux de la province voisine que l'issue du procès Lépine a convertis à l'idée d'une amnistie générale, se font des embarras à l'endroit de Riel, par suite d'une sollicitude qui, n'en doutons point, part d'un bon naturel; le passé est là pour répondre de leurs sentiments intimes. Ils veulent bien que l'amnistie s'étende jusqu'à Riel lui-même; mais, ajoutent-ils, comment faire, puisque Riel fuit la justice et est à la veille d'être mis hors la loi? Tout dépend de lui; qu'il vienne courageusement se livrer aux tribunaux, et tout sera réglé facilement ensuite.

Cette persistance à faire passer Riel pour un homme de peu de courage est le trait principal d'une tactique consistant à ignorer tout à fait son rôle politique. Si l'on consentait à rechercher ses raisons de politique, tout s'expliquerait trop facilement par une déduction logique.

Le courage nécessaire pour paraître devant un tribunal, Lépine, Naud et Lagimodière l'ont eu, car, il ne faut pas se faire illusion sur ce point, ils ont été appréhendés parce qu'ils l'ont bien voulu. Demandez plutôt au chef de police de Winnipeg le récit de l'arrestation de Lépine. Or il est absurde de supposer que Riel aurait manqué du même courage.

La différence entre lui et ses compagnons, c'est qu'il est un homme d'une haute intelligence à qui la question politique s'impose avant toutes les autres. Et quelle est la question politique que son arrestation aurait soulevée? Deux mots suffisent pour la préciser.

La condition essentielle de l'entrée du Manitoba dans la confédération, condition posée par les délégués de Riel à Ottawa, exigée par tous les Métis et sans laquelle ils n'auraient pas déposé les armes, c'était l'amnistie. La chose est tellement vraie que l'amnistie a été promise, comme le prétendent tous les clear-grits; cette promesse est même la seule raison que ces derniers ont invoquée en faveur d'une amnistie. Eh bien! n'est-il pas vrai que si Riel se livrait à la justice, c'est-à-dire s'il se reconnaissait justiciable d'un tribunal criminel et non plus seulement du pouvoir politique, il avouerait implicitement, par le fait même, que l'amnistie n'a pas été promise, que l'amnistie n'était pas une des clauses du contrat entre la confédération et le Manitoba?

D'un autre côté, Riel prétend avoir traité de puissance à puissance. Se livrer, c'est s'avouer coupable de meurtre; car le fait de la mort de Scott est admis; il ne s'agit que de déterminer la nature de l'acte. Est-ce Riel ou le Président du Gouvernement d'Assiniboia qui a fait exécuter Scott? Si c'est ce dernier, Riel ne doit pas se livrer, et c'est sa prétention.

Toute la force de Riel et des Métis consiste aujourd'hui à réclamer l'exécution d'un contrat; leurs adversaires fortifient leurs positions sans le vouloir, en accumulant les preuves d'une promesse d'amnistie, et vous pensez que Riel va abandonner ces positions! Ne l'espérez pas. Il aura le courage de tenir bon, même au risque de s'entendre appeler lâche.

Au reste, si les ministres clear-grits qui nous gouvernent sont si convaincus que l'exécution de Scott est un meurtre ordinaire, pourquoi ne demandent-ils pas l'extradition de Riel qui vit en ce moment sans être molesté aux Etats-Unis? Ce serait une manière d'en passer par l'arbitrage du gouvernement américain.

La ville de Montréal se prépare à deux élections parlementaires. Dans le quartier Centre, on croit que M. Ryan, dont l'élection a été annulée par les tribunaux, n'aura pas d'opposition et sera réélu par acclamation.

Dans le quartier Ouest il y a deux candidats: M. F. MacKenzie, le député expulsé, et M. T. White, rédacteur du *Montreal Gazette*. Il y en aura probablement un troisième. M. Mackenzie ayant voté l'expulsion de Riel, a perdu la confiance des Canadiens-Français, et une fraction du parti libéral le renie. Il paraît n'avoir aucune chance de succès; c'est pourquoi un autre candidat viendra sur les rangs. Quant à M. White, il rencontre beaucoup de sympathies parmi les Canadiens-Français. On se rappelle qu'à une époque où il ne songeait pas à se porter candidat à Montréal, et où le procès Lépine n'avait pas encore mis en faveur l'idée d'une amnistie, il s'est prononcé carrément pour cette mesure de justice et de bon sens. Il écrivait dans son journal le 16 mars dernier:

"Ce que demande aujourd'hui notre pays avant tout et par-dessus tout, c'est la solution de toute question irritante de nature à retarder sa prospérité et à troubler sa tranquillité. Les Métis du Nord-Ouest ne sont qu'une poignée, c'est vrai, mais ils sont assez nombreux pour qu'il soit important de ne pas les laisser vivre sous l'impression qu'ils subissent l'injustice. Les espérances du Canada sont concentrées sur la colonisation et le développement rapide du Nord-Ouest et de ses riches et nombreuses ressources. Mais pour cela il faut éloigner toute question irritante parmi le peuple. Quel est le moyen d'y arriver? Nous avons déjà, en deux occasions différentes, exprimé notre conviction que les choses en étaient arrivées à un point où l'amnistie pourrait être accordée avec beaucoup d'à-propos et de sagesse."

Ces paroles sont celles d'un homme à vues larges. M. White est un orateur distingué, et nous aurions tout à gagner s'il pouvait aller défendre en parlement la politique de bon sens dont nous venons de citer un exemple donné par lui dans une occasion où son désintéressement ne pouvait être mis en doute.

La dernière session du second parlement de l'Ontario a été ouverte le 12 courant par le lieutenant-gouverneur Crawford. Voici les principaux passages du discours prononcé par Son Honneur en cette circonstance:

Le progrès et le développement remarquables de la province, pendant ces dernières années, ont été causés principalement par l'impulsion admirable donnée aux chemins de fer par la législature qui a accordé de nombreuses chartes et beaucoup d'octrois.

Aujourd'hui toutes les parties colonisées de notre province possèdent des chemins de fer et bientôt, si ce mouvement d'impulsion se continue, les voies ferrées s'étendront jusqu'aux endroits les plus déserts.....

Nous avons entamé également des négociations avec le gouvernement de la puissance et les gouvernements des autres provinces, afin de promouvoir l'immigration et dans une conférence qui s'est réunie dernièrement à Ottawa, il a été décidé, avec la sanction du gouvernement fédéral, d'adopter un système permettant aux provinces d'unir leurs efforts et de travailler de concert pour l'immigration.

Les arrangements conclus amèneront sans aucun doute de bons résultats. En même temps on doit constater avec plaisir que cette année, plus que les années précédentes, l'immigration se composait de la classe de travailleurs dont la province et le pays avaient besoin. D'un autre côté l'immigration a été beaucoup plus considérable qu'on aurait pu l'espérer. Je recommande cette question à votre sérieuse considération....

La commission conjointe pour fixer les limites entre l'Ontario et Québec a terminé ses travaux d'une façon satisfaisante et il ne manque plus qu'une loi sagement conçue pour les sanctionner.

Je regrette qu'il y ait eu entre l'Ontario et Québec d'autres sujets de querelle qui ne sont pas encore réglés. Les embarras du gouvernement de Québec ont interrompu les négociations et il n'est pas probable que cette année on arrive à aucune conclusion.

On vous demandera sans doute, pendant cette session, de prendre en considération la question d'augmenter le nombre de vos représentants, à cause de l'accroissement de la population qu'accuse le dernier recensement. Si vous vous décidez à cette augmentation, vous ferez disparaître les inégalités qui existent entre certains districts électoraux.

Vous avez à vous occuper d'un bill établissant des règlements pour donner plus de force aux lois réprimant la corruption et autres actes illégaux pour les élections à cette Assemblée Législative.

Je suis heureux de constater que la distribution des surplus de la province, entre les différentes municipalités, a donné une forte impulsion aux améliorations locales, et je pense que les intérêts généraux ne pourront qu'en bénéficier.

On vous soumettra un bill pour permettre aux municipalités d'employer à de nouvelles améliorations la balance qu'elles auront en caisse....

L'état financier de la province, arrêté il n'y a que peu de temps, vous sera soumis aussitôt que possible. A ce propos je dois vous annoncer que le revenu de la présente année excédera certainement les dépenses calculées, et que les dépenses n'atteindront pas le chiffre fixé.

En d'autres termes, tout va pour le mieux dans la plus riche des provinces de la confédération. Ce qui est dit dans ce discours de l'émigration étrangère doit nécessairement fixer l'attention publique dans notre province. Recevons-nous, nous aussi, la qualité d'émigrants qu'il nous faut?

Les élections qui viennent d'avoir lieu aux Etats-Unis ont pris le monde par surprise; personne ne s'attendait, en effet, à un tel effondrement du parti républicain, à une telle victoire des démocrates.

Durant la dernière session, la chambre des Représentants était ainsi divisée: 195 républicains, 92 démocrates et libéraux. Et voici le résultat des dernières élections:

| | Rép. | Dém. |
|--------------------|------|------|
| Alabama..... | 2 | 6 |
| Arkansas..... | 1 | 3 |
| Delaware..... | .. | 1 |
| Florida..... | 2 | .. |
| Georgia..... | .. | 9 |
| Illinois..... | 10 | 9 |
| Indiana..... | 5 | 8 |
| Iowa..... | 8 | 1 |
| Kansas..... | 2 | 1 |
| Kentucky..... | .. | 10 |
| Louisiana..... | 3 | 3 |
| Maine..... | 5 | .. |
| Maryland..... | 1 | 5 |
| Massachusetts..... | 6 | 5 |

| | | |
|---------------------|------|------|
| Michigan..... | 6 | 3 |
| Minnesota..... | 3 | .. |
| Missouri..... | 2 | 11 |
| Nebraska..... | 1 | .. |
| Nevada..... | .. | 1 |
| New Jersey..... | 5 | 2 |
| | Rep. | Dem. |
| New-York..... | 16 | 17 |
| North Carolina..... | 1 | 7 |
| Ohio..... | 7 | 13 |
| Oregon..... | .. | 1 |
| Pennsylvania..... | 13 | 14 |
| Rhode Island..... | 2 | .. |
| South Carolina..... | 4 | 1 |
| Tennessee..... | 2 | 8 |
| Texas..... | .. | 6 |
| Vermont..... | 3 | .. |
| Virginia..... | 3 | 6 |
| West Virginia..... | .. | 3 |
| Wisconsin..... | 6 | 2 |
| Total..... | 119 | 156 |

Quatre Etats, la Californie, le Connecticut, le Mississippi et le New Hampshire, ne feront leurs élections que le printemps prochain, mais on ne croit pas que le résultat modifie la position relative actuelle des partis.

Le *Courrier des Etats-Unis* apprécie la situation dans les termes suivants:

"Ce qui s'est passé en Louisiane fournit un exemple frappant de la puissance de la légalité. Il y a un mois ou deux une population opprimée jusqu'à la ruine, humiliée jusqu'à la honte, se soulevait et chassait ses oppresseurs. Ses griefs étaient légitimes, mais le droit relatif était, comme il arrive souvent, dominé par un droit supérieur, celui de la constitution des Etats-Unis, et il n'était pas admissible, au point de vue constitutionnel, que la victoire restât à la révolution violente. Le droit particulier devait s'incliner devant le droit général; il s'inclina et cette modération, cette résignation est devenue le plus puissant élément de la victoire légale. Les démocrates du Sud, inattaquables dans la forteresse du droit, ont commandé le respect de tous, et celui même des noirs auprès desquels on les avait calomniés. Et la race de couleur reconnaissant le mensonge de ses flatteurs qui lui représentaient les blancs comme des ennemis injustes et inconciliables, a tendu une main amie à ceux de qui elle eût été à tout jamais séparée par un fossé infranchissable, si ceux-ci fussent restés maîtres du terrain par la vertu de l'émeute victorieuse.

"Ce dernier résultat,—le retour à la confiance des noirs vis-à-vis des blancs,—est assurément l'un des caractères les plus importants de la révolution pacifique qui vient de s'accomplir....

"Les démocrates ont triomphé et reconquis leur part légitime de pouvoir. Mais leur victoire ne profiterait ni à eux ni aux pays s'ils ne savaient tirer des circonstances qui la leur ont donnée les enseignements qui en découlent. Les républicains ont succombé non pas tant devant le mérite de leur adversaires que sous le poids de leurs propres erreurs et de leurs propres fautes. L'esprit d'exclusivisme et de domination, l'ambition incessamment croissante et l'abaissement constant du niveau de la probité dans l'administration des affaires nationales, ont fini par révolter l'honnêteté publique, en même temps que les intérêts matériels réagissaient vigoureusement contre les courants qui les poussaient à la ruine.

"Les démocrates ne justifieront et ne consolideront leur victoire qu'en renonçant aux traditions de spéculation et de *rowdisme* politique qui ont déshonoré leurs adversaires."

Après le 4 mars prochain, les démocrates posséderont réellement le pouvoir, quoique le Président Grant leur soit hostile et que le Sénat compte encore une faible majorité républicaine. Reste à savoir s'ils pourront couronner leur victoire dans les élections de 1876 pour la Présidence.

O. D.

A NOS LECTEURS

Nos lecteurs ont pu remarquer une amélioration sensible dans nos illustrations depuis quelques semaines; elles sont mieux finies, plus nettes et plus claires. Ce changement pour le mieux s'accroîtra davantage avec le temps. L'expérience enfante le progrès, et nous voulons faire bénéficier nos abonnés de la nôtre.

Nous ne leur demandons qu'une chose en retour: qu'ils nous payent régulièrement chaque année la maigre somme de *trois piastres*. Assurément, nous n'avons aucun reproche à leur faire; *L'OPINION PUBLIQUE* est de tous les journaux canadiens le journal le mieux traité par ses abonnés, mais ceux-ci pourraient faire un pas de plus et, par exemple, payer d'avance. Qu'ils réfléchissent, d'abord, que trois piastres est un prix insignifiant pour un journal illustré, et, ensuite, que le succès du journal dépend d'eux en grande partie: mieux ils paieront, meilleur sera le journal.

L'OPINION PUBLIQUE étant le seul journal français illustré dans ce pays, nous pouvons le considérer comme une œuvre nationale, et nous le recommandons, à ce titre, à tous nos compatriotes. De notre côté, nous ne resterons pas en arrière; le changement que nous signalons dans nos gravures n'est que le prélude d'améliorations plus considérables.

NOUVELLES

Les hons. MM. Robertson, Malliot et Garneau ont été nommés directeurs de la Compagnie du Chemin de fer du Nord à la place de MM. Ouimet, Irvine et Fortin qui ont résigné.

Une dépêche de Winnipeg mande que la communication envoyée aux journaux canadiens, comportant que Riel avait été mis hors la loi, est erronée. Tel n'est pas le cas. Un autre bref a été émané et la cause ne sera pas prête pour le jugement de mise hors la loi qu'au mois de janvier prochain.

A la dernière séance du Conseil de Ville de Toronto, il a été question de changer la charte municipale de la ville, de manière à revenir à l'ancien système d'après lequel le Maire était élu par le Conseil au lieu de l'être par les contribuables. C'est la deuxième fois que la ville de Toronto condamne le système d'élection par le peuple après l'avoir employé, et qu'elle revient à l'élection du Maire par les Conseillers.

Dimanche, le 8, après la messe, les Canadiens Français d'Ottawa ont tenu une assemblée présidée par le Dr. Beaubien.

Une résolution fut proposée par M. Leduc secondé par M. Marcell a l'effet, que vu que l'exécution de la sentence contre Lépine troublerait la paix et l'harmonie qui existe maintenant dans le Dominion et ajouterait d'autre sang à celui déjà répandu, il soit résolu qu'une pétition soit présentée au Gouverneur-Général, le priant d'exercer sa prérogative en faveur de Lépine et de lui accorder son pardon.

Plusieurs discours furent faits. Puis 3 hourras furent donnés pour la Reine. L'Archevêque Taché et l'hon. J. A. Chapleau, défenseur de Lépine.

M. Malhiot qui vient de mourir représentait la division de la Vallière. Il était fils de l'hon. E. X. Malhiot. Il naquit à Verchères en 1808, fit ses études au séminaire de Montréal, étudia la médecine et se fit recevoir médecin. Il épousa mademoiselle Julie Eliza Montour, fille de N. Montour, écrivain, ancien membre de la chambre d'assemblée du Bas-Canada et l'un des premiers actionnaires de la compagnie du Nord-Ouest.

Il représenta la division Shawinigan dans le conseil législatif sous l'union des deux Canadas jusqu'à la Confédération, époque à laquelle il fut fait sénateur en 1867. Il appartenait au parti libéral et jouissait de l'estime publique.

La Commission Royale pour la fixation des lignes de frontières, entre le Canada et les Etats-Unis, restera à Ottawa jusqu'au mois d'avril prochain. Les travaux d'arpentages sont terminés et les ingénieurs s'occuperont tout l'hiver à tracer leurs plans.

Nous voyons qu'on vient d'établir à Paris un hôtel destiné spécialement aux voyageurs de notre pays. M. E. Lauer a ouvert, sous le nom d'*Hôtel du Canada*, une maison où les Canadiens pourront se rencontrer, et où un salon muni des journaux de leurs pays leur sera consacré.

Cet hôtel est situé dans un des plus beaux quartiers de Paris, No. 23, rue de Choiseul, à portée de la Bourse, du Grand Hôtel, de l'Opéra, etc. M. Lauer réfère à M. Bosange à Paris, dont les bureaux sont près de l'hôtel.

M. Thos. Brossoit, avocat, vient d'être nommé percepteur des droits sur le canal de Beauharnois, à la place de M. Ellis, mis à la retraite. Son journal, l'*Echo de Beauharnois*, a cessé de paraître.

M. Legge, ingénieur en chef du chemin de fer de colonisation du Nord, rapporte que le nivellement de 75 milles du chemin est terminé. Les ponts entre Montréal et Grenville sont construits et l'on travaille à l'achèvement de la ligne entre Grenville et Aylmer. Des contrats ont été donnés pour seize locomotives ainsi que pour des ponts en fer.

Les rails pour tout le chemin sont commandés et deux steamers maintenant en mer les transporteront.

Ansité après leur arrivée la voie sera construite de Montréal à Grenville durant cette saison et il est probable que les trains pourront aller de Montréal à Ottawa en octobre prochain.

Vendredi de la semaine dernière, le télégraphe transatlantique transmettait à la presse de New-York une nouvelle à sensation : Sa Majesté la Reine Victoria venait de mourir subitement.

On s'imagine le retentissement de cette nouvelle : on commençait à broder des commentaires sur cet événement lorsque le télégraphe s'embrassa de contredire la rumeur.

La nouvelle avait pris origine dans un cabaret de Londres d'où les indiscrets l'avaient transmise aux bureaux de télégraphe.

Quelques journaux ont prétendu que les deux élections de Montréal-Centre et de Montréal-Ouest, ne pourraient avoir lieu avant trois mois vu que les listes électorales de cette année ne sont pas faites. Ils sont dans l'erreur. Les listes sont prêtes chez M. le Greffier de la Cité, mais en vertu de la dernière loi électorale, le shérif est tenu de diviser la ville en circonscriptions électorales de 200 votants. La loi précédente obligeait à faire des divisions électorales, mais cela se pratiquait d'une façon plus simple ; il suffisait de diviser la liste, tandis qu'aujourd'hui il faut établir des circonscriptions territoriales englobant une rue contenant 200 votants.

C'est un travail long et pénible, mais qui ne devra pas retarder les élections au delà de quinze jours.

On télégraphie de Winnipeg, 2 Novembre 1874 :

« Un ami arrive de visiter Lépine dans son cachot. Il a les fers aux pieds ; et depuis trois jours on ne lui donne que du pain et de l'eau. La haine orangiste s'exerce et s'assouvit avec un plaisir sauvage sur sa victime. Lépine est résigné et supporte avec calme ce qu'on lui fait souffrir. 'J'accepte mon sort, dit-il, comme un châtement pour toute ma nation qui a offensé Dieu, car pour moi je suis innocent du crime dont on m'accuse. Si je n'avais pas ma femme et mes enfants qui ont besoin de moi, je recevrais la mort sans regrets et même j'aimerais mieux mourir que de devoir la vie aux misérables qui me condamnent.' »

M. Beaudet de la maison Chic Beaudet, à Québec, vient d'être nommé directeur du chemin de la Rive Nord en remplacement de M. E. Buntell qui a résigné.

Il paraît que dans une partie presque inconnue de l'île Terre-neuve, l'on a découvert un endroit tout à fait favorable à l'établissement d'une nouvelle colonie. On vante beaucoup la fertilité du sol, qui est couvert de magnifiques forêts de pins, de mélèzes et de pruches. Dix milles colons peuvent s'y établir. On y a trouvé des pins de quatorze pieds de circonférence et d'une hauteur de soixante dix pieds.

Nous annonçons, la semaine dernière, l'arrivée de l'évêque de Portland à New-York, sous les soins de Mgr. McClosky.

Mgr. Bacon est mort jeudi, le 12 courant dans la soirée. Mgr. Bacon était né en 1814, à Brooklyn, (New-York), et fut ordonné prêtre en 1838 par Mgr. Dubois, évêque de New-York. Il fut longtemps curé de l'Assomption, à Brooklyn, qu'il quitta pour ériger dans la même ville l'église placée sous l'invocation de Marie, Etoile de la Mer.

Lors de la création du diocèse de Portland, en 1865, Mgr. Bacon fut désigné pour ce nouveau siège, dont il prit possession le 22 avril de la même année.

Bien que Mgr. Bacon ne fût pas un grand orateur, il avait le don de se faire écouter avec intérêt, parcequ'il parlait avec simplicité. Le prélat était aimé de tous ceux qui le connaissaient.

Sa mort sera vivement regrettée dans le diocèse qu'il a administré pendant près de vingt ans avec un zèle incessant pour le bien des âmes et le développement de la religion.

Le diocèse de Portland s'étend aux deux états du Maine et New Hampshire, et compte une population de 80,000 âmes environ, pour laquelle vingt écoles gratuites ont été ouvertes par les soins du défunt évêque.

L'hon. M. Chapleau est arrivé samedi matin, le 14 courant, à neuf heures.

Un grand nombre d'amis ont été le saluer au St. Lawrence Hall.

A son départ du Manitoba, la population lui a présenté une adresse pour le remercier d'être venu défendre Lépine, Naud et Lagimodière. C'est le premier ministre, l'hon. M. Girard, qui a lu cette adresse.

Le *Canadien* de samedi dernier annonce qu'une dépêche spéciale de Sherbrooke lui apprend que l'on parle de M. L. C. Bélanger, rédacteur du *Progrès*, comme candidat à la Chambre des Communes, dans le comté de Wolfe et Richmond.

Il est rumeur que M. Paquet, député de Berthier, va être nommé sénateur pour remplacer le Dr. Malhiot.

La *Minerve*, le *Bien Public* et le *Franc-Parleur*, ont ouvert une souscription pour venir en aide à la famille de Lépine.

On écrit de Manitoba à la *Minerve* :

Je vous envoie le discours du Juge Wood, prononcé dans l'affaire Lépine. C'est un réquisitoire en règle contre Lépine, et non le résumé impartial qu'on doit attendre d'un président de tribunal. Il s'est fait juge en même temps que le ministère public, et vous avez pu voir par le compte-rendu du procès que vous avez publié, qu'il a beaucoup plus souvent interrogé les témoins que l'avocat de la Couronne. Le fait est que M. Chapleau n'a pas eu à plaider contre ce dernier, mais contre M. Wood. Jamais on n'a vu un magistrat déployer pareil acharnement. Dans tout le cours de son réquisitoire, il s'est montré d'une brutalité, d'une violence inqualifiable vis-à-vis de l'accusé. Chaque fois qu'il parlait de l'exécution de Scott, on entendait le "gros tonnerre" gronder cette phrase : *It is a barbarous, monstrous, cold-blooded murder*. Jamais il n'a essayé de trouver un doute dont aurait pu bénéficier le prisonnier.

Un mot de la dignité du Juge. Cela vous paraîtra incroyable, mais M. Wood, apporte sur le banc les manières du corps de garde. Vous faites-vous l'idée, chez vous, d'un juge rendant la justice, avec son chien à ses côtés ; vous représentez-vous la dignité qui environne un juge qui se mouche comme si les mouchoirs n'existaient pas à Manitoba, c'est-à-dire avec ses doigts. Nous voyez le tableau.

On lui passerait volontiers ces incongruités, s'il avait montré un peu de décence dans le cours du procès, mais depuis le commencement de la cause jusqu'à la fin, il n'a pas caché son fanatisme et son parti-pis d'arriver au résultat que nous connaissons.

Il a poussé la rage jusqu'à vouloir empêcher M. Chapleau de parler français. Mais le défenseur de Lépine l'a

remis à la raison avec autant de vivacité que de justice. Bien plus, non-seulement il lui a prouvé qu'il avait droit de se servir de la langue française, mais il lui a fait voir que lui, le juge-en-chef, devait comprendre cette langue. et que le statut de 1870 décrète que le juge-en-chef de Manitoba doit savoir les deux langues, et que par conséquent M. Wood avait été nommé en violation flagrante de la loi.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

FRANCE

Paris, 9.—Le gouvernement français a accepté la résignation du Préfet de Nice.

Le mariage du Prince Impérial avec la fille de la Grande Duchesse Marie de Russie, est mentionné dans les cercles Bonapartistes comme un événement probable.

L'Union de cette ville dit que Don Carlos a chargé son frère Alphonse d'une mission importante auprès des Cours étrangères.

Londres, 9.—Le maréchal Bazaine et sa femme, sous le nom de Lopena, sont partis pour Southampton, à bord du *Nera*, de la marine royale.

Le correspondant spécial du *Times*, télégraphie à minuit de Paris, qu'il est rumeur que le président MacMahon a appelé M. Dufaure à entrer dans le cabinet. Si ce rapport est vrai, on peut en déduire qu'avant l'ouverture des chambres, le ministère sera modifié de façon à représenter exactement l'opinion du Centre gauche.

ANGLETERRE

Bradford, Angleterre, 11.—Une conférence de la Chambre de Commerce de Yorkshire, tenue ici aujourd'hui, a adopté unanimement un mémoire au gouvernement condamnant le Traité de Réciprocité proposé entre le Canada et les Etats-Unis.

ALLEMAGNE

Berlin, 12.—Le comte Von Arnim a été de nouveau arrêté cette après-midi et conduit à un poste de police. On dit que le comte a reçu jeudi dernier, une copie de son acte d'accusation qui ne lui reproche que d'avoir détourné des documents publics.

Berlin, 13.—Le *Post* dit que Von Arnim a été arrêté une seconde fois parce qu'il a communiqué quelques documents importants à un tiers pendant son incarcération dans un hospice de charité.

Il peut y avoir eu d'autres raisons qui cependant ne sont pas connues.

Londres, 13.—Un tribunal prussien a dernièrement condamné l'archevêque d'Almutz, Autriche, pour avoir illégalement nommé des prêtres dans la partie prussienne de ce diocèse. Le gouvernement autrichien ayant refusé de faire droit à la requête de la Prusse, demandant son extradition, la cour a émané un mandat pour la confiscation de ses biens et de ses revenus en Prusse.

RUSSE

Londres, 13.—Une dépêche de Vienne au *Daily News* dit que le gouvernement a reçu la nouvelle que d'étranges rumeurs circulent à St. Petersburg, concernant une conspiration dans laquelle les conspirateurs ont fait un essai infructueux pour assassiner le Czar, et un certain nombre d'arrestations ont été conséquemment opérées à Moscou.

St. Petersburg, 12.—Le Khan de Khiva a informé le colonel Ivanhoff, commandant de la garnison russe d'Otus qu'il n'avait ni soldats ni argent pour étouffer la rébellion et il demande du renfort.

Le colonel Ivanhoff a répondu d'user de représailles, si les outrages sont continués.

ESPAGNE

Londres, 10.—Une dépêche spéciale au *Standard* annonce que 10,000 républicains sont massés près d'Irun, afin de venir au secours de cette place, mais qu'il est douteux qu'ils puissent traverser les lignes carlistes.

Hendaye, 12.—Une dépêche officielle dit : "Mardi matin, le général républicain Loma a ouvert le feu sur toutes nos positions à une distance de 3 lieues ; il pénétra nos lignes à Santa Cruz, mais notre droite fit une vigoureuse attaque et le força à retraiter.

Les pertes sont considérables des deux côtés.

Don Carlos et le général Elio étaient présents à l'engagement.

Paris, 11.—Sur réception lundi de la requête de l'ambassadeur espagnol demandant l'incarcération de Don Carlos et de son état major, le gouvernement français donna ordre aux autorités locales à Hendaye de prendre des mesures en conformité avec cette requête. Malgré leurs recherches diligentes et le fait que l'ambassadeur espagnol les avait informés de la maison où Don Carlos était arrêté, les autorités de Hendaye n'ont pas pu trouver le chef Carlisle. Ce résultat a été communiqué officiellement aujourd'hui à l'ambassadeur espagnol.

Hendaye, 11.—Sept cents hommes de la garnison d'Irun ont fait une sortie dans la direction de Fontarabie et ont opéré une jonction avec les forces du dehors.

Plus tard.—Hendaye, 11 au soir. Les Carlistes ont retraité devant Irun et les troupes républicaines ont occupé les positions tenues par les assiégeants.

Le général Lazerna est entré dans Irun avec son escorte.

Madrid, 12.—Les républicains ont perdu deux cents hommes dans l'attaque dirigée sur Monte Marco. L'engagement a duré quatre heures.

Mercredi matin l'armée républicaine divisée en trois corps, a attaqué les Carlistes. La droite, sous les ordres du général Loma, a enlevé la position des Carlistes à Oorsum ; la gauche commandée par le général Purtila, les a délogés des montagnes qui se trouvent près de la mer, en tournant leurs formidables retranchements ; le corps du centre, sous le général Blanco, a souffert beaucoup du feu des Carlistes.

Vers une heure de l'après-midi les Carlistes ont abandonné toutes leurs positions et se sont retirés dans la Navarre.

Dans leur sortie les soldats républicains ont brûlé toutes les fermes occupées par les Carlistes. La lueur de l'incendie s'apercevait à une grande distance.

C'est une dépêche du consul Espagnol à Bayonne qui a donné lieu à la rumeur assurant que Don Carlos était à Hendaye.

—Madrid, 12.—Les pertes des Carlistes, dans l'engagement qui a eu lieu sous les murs d'Irun ont été très élevées ; ils sont parvenus à sauver leurs canons.

On pense que les troupes carlistes se retrancheront à Estella.

Le gouvernement a reçu la nouvelle de l'entrée de Lazerna à Irun.

Madrid, 12.—Le général Lazerna a ordonné à Irun l'arrestation d'un certain nombre d'incendiaires et les a envoyés pour leur procès à une Cour Martiale.

Bayonne, 13.—Les Carlistes ont concentré leurs forces dans la province de Navarre entre les villes de Neros et Lecas.

Les troupes républicaines marchent sur eux.

Madrid, 13.—Les chefs rebelles Sabellas, Tristany et Mirio sont entrés dans la province de Barcelone.

Le capitaine général de Barcelone avec un corps de troupes s'est embarqué à Rosas, province de Geronu, dans le but de fortifier Ampurino et autres endroits dans le voisinage, qui sont exposés aux attaques des Carlistes.

Paris, 13.—Des dépêches des quartiers-généraux de Don Carlos prétendent que les troupes assiégeant Irun ont retraité dans un ordre parfait.

Hendaye, 13.—Une grosse bordée de neige a couvert les montagnes autour d'Irun et a augmenté le spectacle sinistre.

Les républicains ont chassé les habitants de leurs demeures, qui ont été brûlées.

Toute la contrée environnante est remplie de femmes et d'enfants sans abri, exposés à la rigueur du temps.

Le général Loma garde le triangle formé par Irun et San Sébastien. Il a engagé un combat très-rude en allant d'Iclassa à Estella.

Les Carlistes ne sont pas découragés; ils occupent encore de fortes positions.

Les Carlistes reparaissent en petits détachements.

Le correspondant du *Daily News* rapporte que le mécontentement était grand chez les républicains parce que la victoire devant Irun a été rendue inutile par la retraite des troupes républicaines, qui ont quitté la ville aussitôt après la bataille.

L'ENVOÛTEMENT

III

(Suite.)

Le malheureux président se tordit dans une effroyable crise nerveuse à laquelle succéda une prostration complète. Ses fils le soutinrent, l'assit dans un grand fauteuil et lui fit respirer des sels.

Au bout de quelques minutes, M. d'Oncières revint à lui et ouvrit les yeux.

—Mon père, lui demanda le substitut, ne vous connaissez-vous pas quelque ennemi?

Et comme le président tardait à répondre, il ajouta de lui-même dans un certain désordre d'esprit :

—Ce Jean-Pierre, par exemple, qui a été condamné.

—Oh! fit le président, ceux qui sont morts sont bien morts. Ce ne sont pas ceux-là qui me tourmentent. Non, celle qui s'acharne contre moi est vivante encore, et elle me tuera.

—Qui est-ce donc?

—C'est Guilda, celle qu'on appelle la sorcière. Au moment où je souffre tant, c'est elle que je vois pleine d'imprécations et dirigeant contre moi sa vengeance.

—Bah! fit le jeune magistrat, qui ne crut plus qu'à une hallucination chez son père, s'il ne s'agit que de cette femme-là, je vous en débarrasserai bientôt. Et dès demain vous irez mieux, je vous le promets.

Toute la journée du lendemain, il eut pour son père de petits gestes d'encouragement et d'espoir. Le président, dont l'intelligence était affaibli, souriait à son fils et se trouvait plus valide. Le substitut en tirait un bon augure. A vrai dire, il n'admettait pas que Guilda pût être pour quelque chose dans la maladie du président. Puis une sorcière n'effraie pas un jeune magistrat qui débute avec une confiance absolue et naïve dans le respect dû à la loi et dans sa propre importance. En supposant que la bohémienne se livrât, ce qui était possible, à quelques jongleries, il l'intimiderait aisément, l'amènerait à M. d'Oncières, et celui-ci serait vite et radicalement guéri quand il verrait humble et soumis en sa présence celle qu'il considérait comme une formidable ennemie.

Le soir, vers dix heures, le jeune homme s'achemina vers le logis de Guilda. La nuit était belle, mais sombre et silencieuse, et le murmure des eaux de la Seine se mêlait seul au bruissement de l'air dans les arbres.

Tout en marchant, Alfred d'Oncières se défendait mal de certaines idées superstitieuses. Il se rappelait, malgré lui, les récits fantastiques qui bercent souvent notre enfance, et dont les lointaines impressions se réveillent et grandissent parfois tout d'un coup dans la solitude. Aussi, au lieu de frapper à la mesure de Guilda, il appliqua d'abord son oeil à la fente du volet. Cette fente, élargie et dégradée par la pluie, laissait passer un large rayon de lumière. Il ne vit Guilda que de dos, tournée vers un angle de la salle, les mains tour à tour jointes et étendues, et le corps agité de frissons. Elle parlait ou priait.

Après l'avoir observée quelques instants sans pouvoir se rendre compte de ce qu'elle faisait, le jeune homme frappa plusieurs coups à la porte. Ne recevant pas de réponse, il leva le loquet et entra. Depuis que la pauvre femme n'était plus que Guilda la sorcière, elle se savait assez protégée par la crainte qu'elle inspirait et ne s'enfermait plus. Elle ne bougea point, et ne parut pas s'apercevoir de la présence d'un étranger.

Guilda était en effet accroupie devant un escabeau sur lequel se dressait, haute environ d'un pied, une figurine en terre glaise grossièrement modelée. Le jeune homme regarda cette figure, et ne put se tromper à la ressemblance fruste, mais gauchement réelle, qu'elle avait avec le président. L'œuvre, pour ainsi dire pétrie sous des doigts haineux et crispés, avait un aspect bizarre, tourmenté, douloureux. C'était bien le président d'Oncières, maigre, voûté, dont les traits empruntaient à la terre verdâtre une apparence horriblement naïve de terreur hébété et vertigineuse. Une longue épingle à tricoter était fichée dans la poitrine à l'endroit du cœur et s'y tenait horizontale.

Guilda, dont les incantations étaient une sorte de mélodie plaintive alternée de sons gutturaux, ne quittait

point des yeux la figurine, vers laquelle elle s'élançait par bonds et qu'elle couvrait de ses regards ardents et de ses gestes de menace. A la fin, elle se souleva sur ses genoux, et, saisissant l'épingle de sa main droite, elle l'enfonça d'un millimètre peut-être dans la poitrine du président par un mouvement d'une précision instantanée et parfaite; puis elle-même raidit ses membres, et avec un long soupir de souffrance et de joie tomba inanimée sur le sol.

Alfred d'Oncières avait suivi cette scène avec une stupeur voisine de l'effroi.

—Ah! du moins, s'écria-t-il, si elle le frappe, elle est aussi frappée.

Il eût voulu l'interroger, mais il la secoua inutilement, il ne tenait dans ses bras qu'un corps inerte. Alors il sortit en proie à une anxiété profonde, à ce trouble de l'âme et des sens que cause l'obsession du mauvais rêve. Il ne pouvait douter de ce qu'il avait vu. Il avait assisté à cette criminelle opération des sorciers d'autrefois qu'on appelait l'envoûtement, et qui déterminait à distance et dans un temps régulier la mort de la victime. Certes, à l'envisager en lui-même, ce meurtre entrepris sur une image n'était qu'une jonglerie puérile; mais les effets qu'il avait pu constater n'en étaient pas moins réels et terribles. Que faire? Telle était la question que le jeune magistrat se posait. Il pouvait jeter cette femme, comme tireuse de carte, dans un dépôt de mendicité. Il est vrai qu'elle parlerait, qu'on ajouterait peut-être foi à ses paroles, et que cette histoire d'envoûtement courrait la ville.

Un président envoûté en plein dix-neuvième siècle, c'était à la fois ridicule et honteux. Le substitut en sentait le rouge lui monter au front. Il avait emporté avec lui la fatale statuette, et tâchait de l'échauffer dans ses mains pour lui enlever toute forme reconnaissable; mais la terre glaise avait séché, résistait, et se brisait sous ses doigts. Il en jeta alors les morceaux ça et là dans la Seine avec une secrète horreur.

Bien que le grand air l'eût un peu remis, il avait à peine conscience de ses actes. Loin d'être en état de s'arrêter à un parti, il eût lui-même besoin d'être conseillé. Machinalement il avait repris le chemin de la ville et de l'hôtel. Il aperçut de la lumière aux fenêtres de son père et monta chez le président. Celui-ci, renversé dans son fauteuil, paraissait sorti d'une crise violente. Il se dressa sur ses pieds en voyant son fils, et le jeune homme demeura une minute interdit et tremblant. Il trouvait au président une ressemblance sinistre avec la figure de terre glaise.

—Eh bien! lui dit M. d'Oncières, ta visite a été inutile, car j'ai souffert ce soir encore plus que les autres jours.

Alfred n'osa point raconter ce dont il avait été témoin.

—Il faut prendre sur vous, mon père, et vous soigner, répondit-il d'un ton grave.

—Ah! tu vois donc bien, répliqua le président, que je suis malade, qu'on me poursuit, et que je n'ai point tort dans mon épouvante.

Il s'approcha de son fils.

—Cette femme avait-elle l'air bien méchant? fit-il avec angoisse. C'est que je sens qu'elle m'enfoncé à petits coups un fer dans la poitrine, et qu'elle peut me tuer quand elle le voudra. Tiens, tu le crois comme moi, car tu es plus livide que je ne le suis. Quelle puissance infernale a-t-elle donc? dit l'infortuné vieillard en levant par un geste de prière ses deux mains vers le ciel.

—Va, s'écria le jeune homme, je te délivrerai d'elle.

Il s'élança hors de l'appartement et courut dans la direction du logis de Guilda. Il n'était plus maître de lui, car il songeait, s'il ne pouvait avoir raison de la sorcière, à lui tordre le cou. Comme il marchait rapidement le long de la Seine, il entendit le pas d'un cheval. C'était le docteur Imbert, un jeune médecin de campagne récemment établi à Brémont, qui revenait de visiter un malade dans un village voisin.

—Ah! docteur, s'écria le substitut en se pressant contre le montoir et en saisissant les mains d'Imbert, c'est Dieu qui vous envoie! Vous êtes un homme d'honneur. Vous ne répéterez point mes paroles. Vous allez m'expliquer ce qui se passe. Je deviens fou!

Et sans lui laisser le temps de placer un mot, il raconta au médecin la maladie de son père et les événements de soirée.

Le docteur avait mis pied à terre et attaché son cheval à un arbre. Il donnait le bras au substitut et se promenait avec lui sur le chemin de halage. Il l'écoutait d'ailleurs avec une attention intelligente et curieuse, car il avait remarqué un des premiers l'altération de la santé du président, et n'avait pas été loin de l'attribuer à l'influence occulte de Guilda, dont il connaissait l'histoire et le genre de vie.

Alfred d'Oncières, tout en parlant s'était un peu calmé.

—Mon cher monsieur, lui dit le docteur, si extraordinaire que tout ceci puisse être, c'est fort simple. Vous venez de voir par vous-même ce qu'était l'envoûtement, ce qu'il est encore aujourd'hui, puisque la tradition, ce que je n'eusse pas cru, s'en est conservée. L'envoûtement n'était qu'une image matérielle de l'hostilité célébrée et systématique dont le sorcier poursuivait sa victime. Les sorciers étaient tous des gens éminemment nerveux. Avant d'entrer en crise, ils avaient la ferme volonté d'attaquer leur ennemi. Alors leur cerveau, obéissant, bien qu'il ne fût pas contrôlé par l'intelligence, à la direction qu'elle lui avait imprimée, et qui subsistait plus ou moins longtemps, agissait, comme un instrument de mort, par de violentes émissions du fluide qui lui est propre. Au bout de plusieurs crises, autrement dit de plusieurs tortures infligées à la personne contre laquelle ils s'acharnaient, surtout si cette personne, sachant ce qui se machinait contre elle, avait le système nerveux surexcité et prédisposé à l'envahissement du fluide, ils atteignaient leur but. Dans le cas qui nous occupe, la sorcière physiquement exaltée par la haine, c'est Guilda; sa victime à l'organisation tout à la fois ébranlée et affaiblie, c'est votre père.

—Oui, c'est possible, dit Alfred rêveur; mais en somme que pensez-vous de tout cela?

—Je pense que votre père est sérieusement malade

—Qu'y a-t-il à faire?

—Allons voir cette femme.

Guilda n'était plus en crise; elle était étendue sur son lit.

Elle ne témoigna aucune émotion en apercevant les deux visiteurs. Elle s'accouda doucement et les regarda.

—Vous me connaissez, fit doucement le médecin, et monsieur est le fils du président. Vous passez pour sorcière, et vous vous livrez contre le président à de coupables pratiques.

—Je le sais. Je veux le tuer, et je le tuerai.

—Prenez garde, dit le substitut. Vous avez la justice à redouter.

—Ne vous mêlez point de mes haines, et prenez garde vous-même.

Elle eut un tel accent et un tel regard que le jeune homme en frissonna; mais la colère le saisit aussi. Il fit un pas en avant.

—Misérable! s'écria-t-il.

Le docteur l'arrêta.

—Vous vous tuez, dit-il à Guilda.

Elle fit un geste d'orgueilleuse insouciance.

—Vous ne voulez pas, dit encore le docteur, renoncer à vos opérations criminelles?

—Non, dit-elle.

Et elle se tourna du côté de la ruelle.

On n'en tira plus rien.

En vain le docteur et le jeune d'Oncières la supplièrent et la menacèrent. Ils allèrent jusqu'à la saisir par ses vêtements, mais elle poussa comme un rugissement, et, se couvrant le visage de ses deux poings fermés, elle se blottit étroitement contre le mur.

—Sortons, fit le docteur. Monsieur, continua-t-il quand ils furent dehors, il faut, dès le point du jour, faire transporter cette femme à la maison d'aliénés du département. Je vais signer le certificat nécessaire pour qu'elle y soit admise. Je m'arrête à cette solution, et j'agis selon ma conscience. Cette malheureuse n'est peut-être pas absolument folle, mais elle est sous le coup d'une idée fixe aussi dangereuse pour elle-même que pour d'autres. On ne la soignera qu'en la dépayant. Peut-être aussi la funeste influence qu'elle exerce sur votre père s'amoin-dra-t-elle à distance.

L'enlèvement de Guilda s'exécuta quelques heures plus tard, rapidement et sans bruit.

Le président, à qui son fils s'empressa de l'apprendre, en éprouva d'abord un mieux sensible. Ce mieux ne devait pas se soutenir.

Après quelques jours, les symptômes d'agitation nerveuse, d'hallucination et de délire reparurent avec une intensité extrême. Guilda, bien qu'absente, ressaisissait sa proie. Le jeune d'Oncières courut chez le médecin.

—Cela ne m'étonne pas, lui dit Imbert. J'ai prié le médecin de l'hospice de me tenir au courant de l'état de cette femme, il m'a écrit que les crises, hésitantes au début, s'accusaient aujourd'hui avec un excès de caractère de concentration et d'énergie hostile. Néanmoins elle en sort chaque fois plus défailante et plus exténuée. C'est véritablement un duel à mort entre elle et le président. Il faut que votre père puisse résister quelque temps encore. Si elle meurt avant lui, il est sauvé.

Le surlendemain au soir, le substitut alla en toute hâte chercher le docteur. Le président était à l'agonie.

Quant les jeunes gens entrèrent, M. d'Oncières, debout avec une horrible expression de visage, battait l'air de ses deux mains comme pour conjurer une apparition ou détourner un coup mortel. Au moment où Alfred et Imbert s'élançaient vers lui, il tomba mort la face contre terre.

Le Dr. Imbert attribua cette fin subite à la rupture d'un anévrysme. La nouvelle s'en répandit promptement par la ville, où elle causa des regrets, et donna lieu à de nombreux commentaires.

Au matin, Alfred d'Oncières reconduisit le Dr. Imbert, qui avait tenu à passer avec lui la nuit entière auprès du président. Il prenait congé du médecin quand on remit à celui-ci une dépêche télégraphique de l'hospice des aliénés. Il l'ouvrit et lut tout haut :

« La folle Guilda est morte d'épuisement hier au soir à onze heures et demie, après une dernière crise prolongée. Elle a soupiré et dit : 'Je t'ai vengé!' »

Ainsi Guilda avait succombé une demi-heure après le président.

Le médecin et le substitut se regardèrent.

—Ah! c'était fatal, dit Alfred d'Oncières.

—Il y a peut-être, répondit le docteur, de mystérieuses vengeances qui ne tombent pas sous l'accusation de la justice, que la science n'explique qu'à demi, mais que Dieu permet.

FIN.

Le Dr. X. renvoie hier matin sa domestique, coupable de faire danser avec trop d'ardeur l'âne du panier.

—Je sors, lui dit-il, au bout d'un instant, que je ne vous retrouve pas ici quand je rentrerai.

Le docteur parti, on sonne, la domestique va ouvrir :

—Le docteur X., s'il vous plaît?

—Il n'y est pas.

—Savez-vous où je le trouverai?

—Il est allé finir un malade.

La fête de charité organisée et présidée par Mme la duchesse de Fitz-James, au pavillon de Luciennes, a produit la somme de 6,000 francs.

M. le comte de Paris est parti hier soir pour Eu, d'où il repartira le 4 novembre pour venir passer l'hiver à Paris et à Chantilly.

Les annonces de naissances, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'une fois chaque.

NAISSANCE.

En cette ville, le 15 du courant, la dame de F. X. Thériault, Agent et Collecteur de L'OPINION PUBLIQUE, un fils.

LE SECRET DU SUCCES DES AMERICAINS ET DES ANGLAIS

dans toutes les branches d'industrie et de commerce, se trouve dans un mot

"ANNONCE."

Ils annoncent libéralement, avec discernement. Ils ne se demandent pas combien coûtera leur annonce, mais comment parvenir au plus grand nombre possible de lecteurs.

"L'OPINION PUBLIQUE."

Ce journal, le seul Journal Français Illustré de l'Amérique, fondé en 1869, atteignit dès sa troisième année d'existence le chiffre de 10,000 Abonnés.

De plus, nous affirmons que "L'OPINION PUBLIQUE" est lue, reliée et conservée; ses gravures et sa littérature lui donnant, sous ce rapport, un grand avantage sur les journaux quotidiens.

TARIF DES ANNONCES DE "L'OPINION PUBLIQUE"

Nous invitons les COMMERÇANTS, les MANUFACTURIERS, les HOTELIERS, les HOMMES DE PROFESSION à tenter la fortune dans les colonnes de

L'Opinion Publique

et nous leur présentons le tarif suivant:

Table with 2 columns: Duration (Trois mois, Six mois, Un an) and Price (\$3.50, 6.50, 12.00 for 3 lines; \$11.50, 20.00, 35.00 for 10 lines; \$22.00, 38.00, 68.00 for 20 lines).

Ces prix ne sont susceptibles d'aucune autre réduction.

A ceux qui voudront attirer plus spécialement l'attention du Public, nous offrons un moyen unique, infaillible, L'ANNONCE ILLUSTRÉE! Nous publierons, par

les gravures du journal, des vues d'Usines, d'Hotels, de Maisons de Commerce, Portraits, Machines, Etc., aux prix suivants:

Table with 2 columns: Type of engraving (Page, Demi-page, Quart) and Price (\$75.00, 49.00, 25.00).

Ces prix couvrent les frais de dessin et de gravure. Nous donnerons aussi, dans les colonnes du journal, sans rien charger de plus, une description convenable de la gravure.

Enfin, souvenez-vous qu'en annonçant dans "L'OPINION PUBLIQUE" tout en faisant une excellente affaire, vous encouragez une Œuvre Nationale, vous aidez au soutien du Grand Journal Illustré Canadien Français, qui élève et ennoblit le peuple en répandant le goût des Lettres et des Arts.

DE TOUT UN PEU

Le prince de Galles a fait récemment une visite officielle en France, où il a été l'hôte du duc de La Rochefoucauld-Bisaccia et de quelques autres grands personnages.

La curiosité parisienne, toujours inassouvie, s'est jetée sur la visite du prince de Galles au duc de La Rochefoucauld-Bisaccia comme sur un événement public ayant la plus grande importance internationale.

Telles ont été les suppositions, les spéculations inspirées aux Français par ce voyage, qu'on en est à regretter qu'un motif indépendant de la volonté du prince ou de son noble amphytrion n'ait pas empêché ou retardé cette visite.

Les politiques français, ignorants ou oublieux du rôle que doit jouer le prince de Galles dans la politique anglaise, veulent que la visite de l'héritier du trône au château d'Éclimont signifie ni plus ni moins qu'une alliance entre l'Angleterre et la cause démodée de la légitimité.

L'homme insubmersible.—M. C. S. Merriman, du No. 10 Murray street, New-York, a pris un brevet pour l'invention d'un costume qui doit rendre insubmersible celui qui le revêt.

Notre écossais, n'ayant pu arriver à faire déclancher le ressort, après s'y être pris à plusieurs fois, s'était tranquillement couché; il était guéri du spleen.

Ce n'est qu'à l'arrivée du Queen près de la côte irlandaise que le capitaine, cédant aux obsessions de M. Boyton, lui a permis d'expérimenter son costume de sauvetage.

L'endroit où il a débarqué était complètement désert, mais il a pris un sentier de montagne qui l'a conduit à une station de garde-

côtes de Skibbereen où il a été parfaitement accueilli. Il s'est dépoillé de son costume imperméable et il a constaté avec satisfaction que son uniforme de marin était aussi sec qu'au moment où il l'avait endossé.

Il demeurait, il n'y a pas encore longtemps, à Paris, un écossais atteint du spleen, qui voulait mourir sous le couperet fatal, avait construit lui-même dans son salon de la rue du Luxembourg, 31, une machine, mais une de ces machines comme seul un millionnaire peut s'en offrir.

Après avoir fait jouer à plusieurs reprises le couteau dans ses rainures, il prit ses dispositions testamentaires, descendit se faire raser et couper les cheveux, remonta chez lui, revêtit une chemise de soie blanche, s'agenouilla, murmura une courte prière, s'allongea sur la planche, engagea son cou dans la lunette, se regarda dans la glace et pressa le ressort.

Après la requête faite par M. Siemens d'offrir mentalement une prière, le cercueil a été placé dans la chambre ardente.

Le corps de lady Dilke, dont le décès a eu lieu à Londres, il y a cinq semaines environ, avait été envoyé à Dresde, où on l'a brûlé le 10 octobre dernier.

La cérémonie a eu lieu sur le fourneau récemment inventé par M. Siemens pour ces nouveaux genres d'enterrement, et les parents de la défunte, ayant autorisé la présence d'étrangers, une nombreuse compagnie de notabilités scientifiques assistait à l'expérience.

Après la requête faite par M. Siemens d'offrir mentalement une prière, le cercueil a été placé dans la chambre ardente.

Le beau-frère de la dame a assisté à tous les détails de la funèbre cérémonie.

On sait qu'il a été lancé dernièrement en Angleterre un navire construit de façon à garantir les passagers contre le mal de mer.

Une expression d'un réalisme par trop pittoresque mais bien originale, que le Gaulois croit usuelle en Normandie.

Entre deux ivrognes: —Comment se fait-il Zidore, que tu aies un parapluie? —Je l'ai acheté hier quand j'étais soûl.

Un mot de Cham, dans le Charivari: M. et Mme Prudhomme parcourent ensemble la grande galerie du palais des Reptiles et s'arrêtent avec stupéfaction devant un immense serpent noné sur lui-même.

Le Moniteur Universel annonce le mariage de la fille de M. Louis Veuillot avec le commandant Pierron, ex-officier d'ordonnance de Napoléon III, ancien chef du cabinet Maximilien, dont il fut le conseiller et l'ami.

Les personnes qui désirent faire de magnifiques présents du jour de l'an peuvent aller visiter l'établissement de Mr. L. A. LAPOINTE.

PRÉSENTS DU JOUR DE L'AN. L. A. LAPOINTE, Chapelier-Manchonnier, 53 RUE ST. JEAN, (Près la Porte.) QUEBEC.

INSTITUT TÉLEGRAPHIQUE DE LA PUISSANCE.

Des classes de jour et du soir ont été rouvertes le 12 courant. Les Dames et Messieurs qui désirent se qualifier comme Opérateurs Télégraphiques voudront bien s'adresser, personnellement ou par lettre, au No. 75, Rue St. Jacques, Montréal.

En conséquence de l'ouverture de plusieurs lignes de chemins de fer, les Opérateurs Télégraphiques seront en grande demande au printemps.

VITAL GRENIER. FERBLANTIER, PLOMBIER, COUVREUR, POSEUR DE TUYAUX A GAZ, APPAREILS ET FOURNAISES A VAPEUR.

268, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Toujours en mains un assortiment considérable de Ferblanterie, Ferronnerie, Bains et Glacières, Poêles de Cuisine et de Passage. Tout ordre exécuté avec goût, promptitude et à bas prix.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE CONTRE LE FEU ET LES ACCIDENTS DE LA MER.

CAPITAL SOUSCRIT, \$4,000,000.00 Comptant près de 2000 Actionnaires.

Les Fonds destinés au paiement des Réclamations, excèdent Sept Cent Mille Dollars.

Cette Compagnie est prête à accepter toutes espèces de Risques contre le Feu à des taux modérés. Toutes les Réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie.

BRANCHE DE LA MARINE. Cette Compagnie est prête à émettre des polices sur les Navires de Navigation Intérieure, et sur la cargaison portée par les voiliers et les vapeurs de navigation intérieure à des taux aussi avantageux que toute autre Compagnie de première classe.

DIRECTEURS: —HON. JOHN YOUNG, Président. J. F. SINCENNES, Vice-Président. ANDREW ROBERTSON, J. R. THIBAudeau, L. A. BOYER, M. P. JOHN OSTELL, W. F. KAY, M. C. MULLARKY, ANDREW WILSON, Secrétaire-Trésorier, ARTHUR GAGNON, Gérant Général, ALFRED PERRY, Gérant de la Branche Marine, CHAS. G. FORTIER.

BANQUIERS: —BANQUE DE MONTREAL. BANQUE DU PEUPLE.